



Annuaire financier & fiscal des agglomérations

*Communautés d'agglomération
et communautés urbaines*

Comptes administratifs 2008

Le CD Rom

Le CD Rom vient compléter l'Annuaire financier et fiscal en apportant aux responsables politiques et financiers des outils d'analyse et de comparaison au regard de leur propre situation.

Plusieurs approches sont possibles :

Analyse comparative au travers des panoramas budgétaire et financier organisés selon différents regroupements de communautés :

- *par génération de Communautés d'agglomération*

Communautés d'agglomération créées en 2000

Communautés d'agglomération créées en 2001

Communautés d'agglomération créées en 2002

Communautés d'agglomération créées en 2003

Communautés d'agglomération créées en 2004

Communautés d'agglomération créées en 2005

Communautés d'agglomération créées en 2006

Communautés d'agglomération créées en 2007

Communautés d'agglomération créées en 2008

- *par strate de population*

Communautés d'agglomération de moins de 60 000 habitants

Communautés d'agglomération ayant entre 60 000 et 90 000 habitants

Communautés d'agglomération ayant entre 90 000 et 120 000 habitants

Communautés d'agglomération ayant entre 120 000 et 150 000 habitants

Communautés d'agglomération ayant entre 150 000 et 200 000 habitants

Communautés d'agglomération ayant plus de 200 000 habitants

Analyse globale à partir des synthèses du Panorama budgétaire et financier de l'ensemble des 171 CA et de l'ensemble des 14 CU en 2008 (en TPU et en fiscalité additionnelle).

Analyse détaillée à partir des fiches individuelles de chaque communauté d'agglomération et urbaine.

Un lien s'ouvre automatiquement à partir de la liste des 171 communautés d'agglomération.

Le CD Rom reprend l'ensemble des textes de l'Annuaire :

- La synthèse de la situation financière des communautés d'agglomération en 2008
- La page Repères financiers CA / CU 2008
- Les éclairages

Enfin, le CD Rom comprend également une note méthodologique et un lexique.



ALSACE

CA de Colmar	(9)
CA Mulhouse Alsace Agglomération	(32)
CU de Strasbourg	(28)

AQUITAINE

CA d'Agen	(9)
CA de Bayonne Anglet Biarritz	(3)
CA de Pau - Pyrénées	(14)
CA du Bassin d'Arcachon Sud	(4)
CA du Grand Dax	(20)
CA du Marsan	(18)
CA Périgourdine	(13)
CU de Bordeaux	(27)

AUVERGNE

CA de Clermont Communauté	(21)
CA de Moulins	(26)
CA de Vichy Val d'Allier	(23)
CA du Bassin d'Aurillac	(24)
CA du Puy en Velay	(28)
CA Montluçonnaise	(10)

BOURGOGNE

CA Beaune, Côte et Sud	(54)
CA Chalon - Val de Bourgogne	(39)
CA de Nevers	(11)
CA du Grand Dijon	(22)
CA du Mâconnais - Val de Saône	(26)
CU du Creusot Montceau	(19)

BRETAGNE

CA de Cap L'Orient	(19)
CA de Quimper Communauté	(7)
CA de Rennes Métropole	(37)
CA de Saint Malo	(18)
CA de Saint-Brieuc	(14)
CA de Vitré communauté	(36)
CA du Pays de Vannes	(24)
CA Lannion Trégor Agglomération	(20)
CA Morlaix Communauté	(28)
CU Brest Métropole Océane	(8)

CENTRE

CA. Montargoise Et rives du loing	(10)
CA Bourges Plus	(14)
CA Castelroussine	(11)
CA Chartres Métropole	(7)
CA de Blois	(26)
CA Dreux Agglomération	(19)
CA Orléans Val de Loire	(22)
CA Tours Plus	(19)

CHAMPAGNE-ARDENNE

CA de Châlons-en-Champagne	(13)
CA de Charleville Mézières - Cœur d'Ardenne	(9)
CA de Reims Métropole	(6)
CA Le Grand Troyes	(12)

CORSE

CA de Bastia	(5)
CA du pays Ajaccien	(10)

D.O.M.

CA CAP Excellence	(2)
CA de l'Espace Sud Martinique	(12)
CA du Centre de la Martinique	(4)
CA du Nord de la Réunion	(3)
CA du Sud	(4)
CA Territoire de la Côte Ouest	(5)
Communauté intercommunale Réunion Est	(6)

FRANCHE-COMTÉ

CA de Belfort	(30)
CA du Grand Besançon	(59)
CA du Grand Dole	(41)
CA du Pays de Montbéliard	(29)

LANGUEDOC-ROUSSILLON

CA Béziers Méditerranée	(13)
CA de Montpellier	(31)
CA du bassin de Thau	(8)
CA du Carcassonnais	(23)
CA du Grand Alès en Cévennes	(16)
CA du Grand Narbonne	(18)
CA Hérault Méditerranée	(19)
CA Nîmes Métropole	(27)
CA Perpignan Méditerranée	(26)

LORRAINE

CA de Forbach Porte de France	(21)
CA de Metz Métropole	(40)
CA de Sarreguemines Confluences	(26)
CA des Portes de France Thionville	(13)
CA du Val de Fensch	(10)
CU du Grand Nancy	(20)

LIMOUSIN

CA de Brive	(15)
CA de Limoges Métropole	(17)

MIDI-PYRÉNÉES

CA de Castres Mazamet	(16)
CA de l'Albigeois	(17)
CA du Grand Rodez	(8)
CA du Grand Tarbes	(12)
CA du Muretain	(14)
CA Montauban et des Trois Rivières	(8)
CA SICOVAL	(36)
CU du Grand Toulouse	(25)

NORD-PAS-DE-CALAIS

CA d'Hénin Carvin	(14)
CA de Cambrai	(24)
CA de l'Artois	(59)
CA de La Porte du Hainaut	(39)
CA de Lens-Liévin	(36)
CA de Saint-Omer	(19)
CA du Boulonnais	(22)
CA du Calaisis	(5)
CA du Douaisis	(35)
CA Maubeuge Val de Sambre	(22)
CA Valenciennes Métropole	(35)
CU d'Arras	(24)
CU de Dunkerque Grand Littoral	(18)
CU de Lille Métropole	(85)

NORMANDIE (HAUTE)

CA agglomération Havraise	(17)
CA d'Evreux	(37)
CA de la région Dieppoise	(16)
CA de Rouen - Elbeuf - Austreberthe	(71)
CA des portes de l'Eure	(41)
CA Seine - Eure	(29)

NORMANDIE (BASSE)

CA de Caen la mer	(29)
CA du Pays de Flers	(14)
CU d'Alençon	(19)
CU de Cherbourg	(5)

PAYS-DE-LA-LOIRE

CA Angers Loire Métropole	(31)
CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire	(10)
CA du Choletais	(13)
CA La Roche-sur-Yon agglomération	(15)
CA Laval Agglomération	(20)
CA Presqu'île Guérande - Atlantique	(15)
CA Saumur Loire Développement	(32)
CU de Nantes	(24)
Le Mans Métropole	(9)

PICARDIE

CA Amiens Métropole	(33)
CA de la région de Compiègne	(15)
CA de Saint-Quentin	(20)
CA du Beauvaisis	(31)
CA du Soissonnais	(28)

POITOU-CHARENTES

CA de la Rochelle	(18)
CA de Niort	(29)
CA de Poitiers	(12)
CA du Grand Angoulême	(15)
CA du pays Châtelleraudais	(12)
CA du Pays Rochefortais	(18)
CA Royan Atlantique	(31)

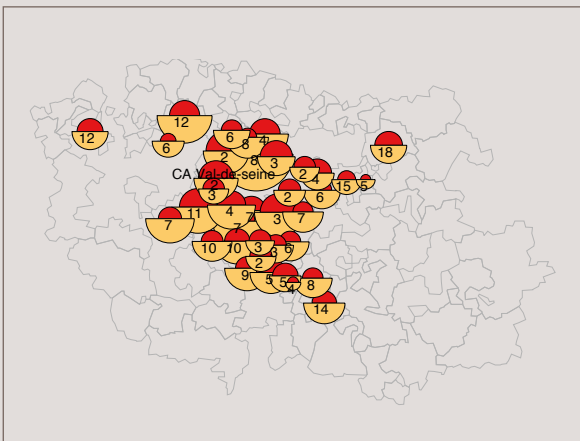
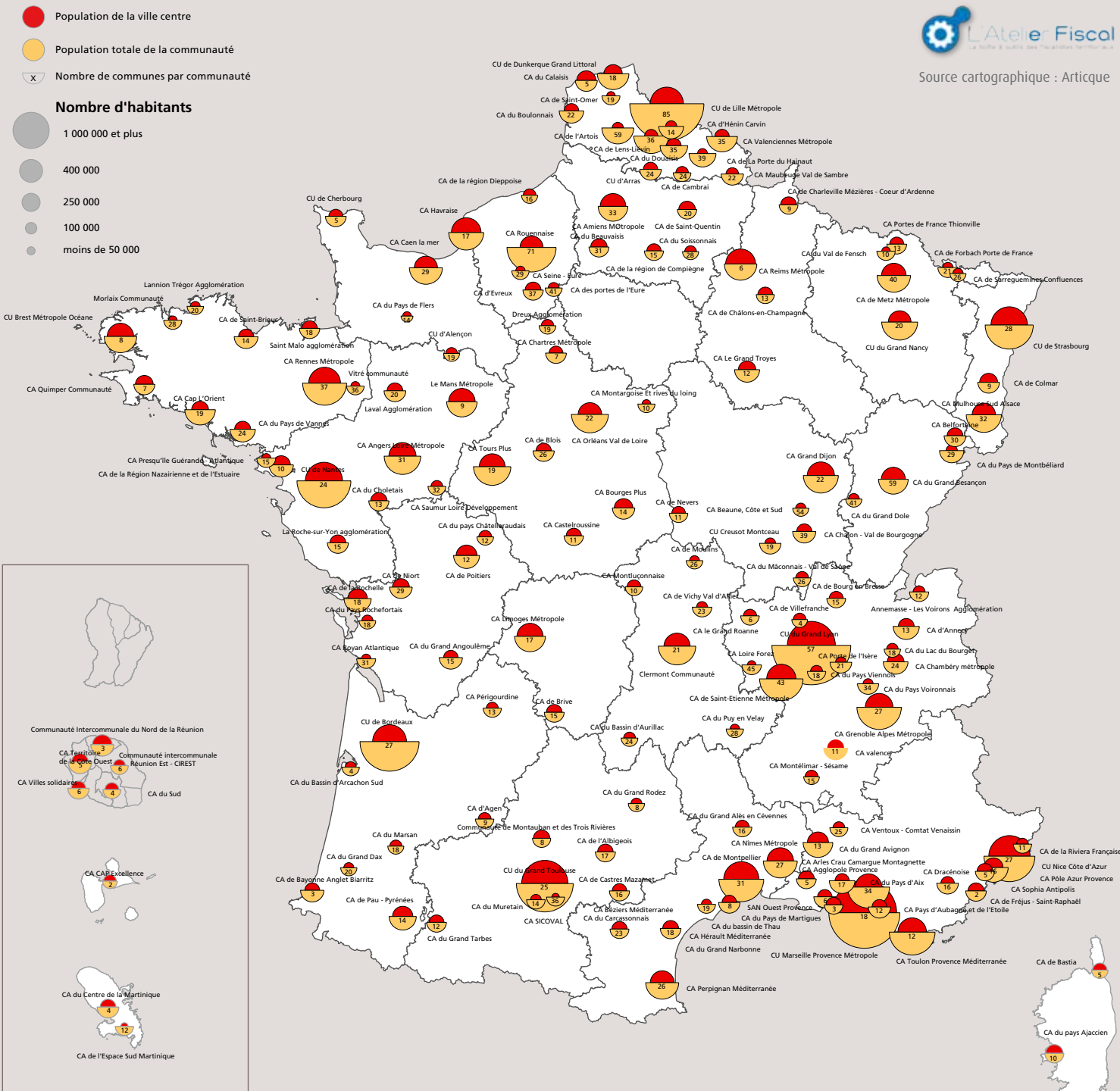
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

CA Agglopolo Provence	(17)
CA Arles Crau Camargue Montagnette	(5)
CA de Fréjus - Saint-Raphaël	(2)
CA de la Riviera Française	(11)
CA Dracénoise	(16)
CA du Grand Avignon	(13)
CA du Pays d'Aix	(34)
CA du Pays de Martigues	(3)
CA Pays d'Aubagne et de l'Etoile	(12)
CA Pôle Azur Provence	(5)
CA Sophia Antipolis	(16)
CA Toulon Provence Méditerranée	(12)
CA Ventoux - Comtat Venaissin	(25)
CU de Nice Côte d'Azur	(27)
CU Marseille Provence Métropole	(18)

RHÔNE-ALPES

CA Annemasse - Les Voirons	(12)
CA d'Annecy	(13)
CA de Bourg en Bresse	(15)
CA de Chambéry métropole	(24)
CA de Saint-Etienne Métropole	(43)
CA de Villefranche	(4)
CA des Portes de l'Isère	(21)
CA du Grand Roanne	(6)
CA du Lac du Bourget	(18)
CA du Pays Viennois	(18)
CA du Pays Voironnais	(34)
CA Grenoble Alpes Métropole	(27)
CA Loire Forez	(45)
CA Montélimar - Sésame	(15)
CA Valence-agglo Sud-Rhône-Alpes	(11)
CU du Grand Lyon	(57)

Population des communautés d'agglomération et urbaines et poids de la ville centre



ÎLE-DE-FRANCE		Nombre de communes membres	
CA Cœur de Seine	(3)	CA des Portes de l'Essonne	(3)
CA Plaine Centrale du Val-de-Marne	(13)	CA Le Val d'Yerres	(6)
CA Argenteuil – Bezons	(2)	CA du plateau de Saclay	(10)
CA Eurom'Essonne	(10)	CA Évry Centre Essonne	(5)
CA du Mont-Valérien	(2)	CA de l'aéroport du Bourget	(3)
CA Sud de Seine	(4)	SAN du val d'Europe	
CA Les Lacs de l'Essonne	(2)	CA Val de France	(4)
CA Grand Parc	(11)	CA du Haut Val-de-Marne	(7)
CA Plaine Commune	(8)	CA Val de Bièvre	(7)
CA Val et Forêt	(6)	CA Sénart Val de Seine	(3)
CA de Cergy-Pontoise	(12)	CA des Hauts-de-Bièvre	(7)
CA des deux Rives de la Seine	(6)	CA de Marne et Gondoire	(15)
CA de Mantes-en-Yvelines	(12)	CA de la vallée de la Marne	(2)
CA de la Vallée de Montmorency	(8)	CA du pays de Meaux	(18)
CA Melun Val-de-Seine	(14)	CA de Clichy-sous-Bois – Montfermeil	(2)
SAN de Sénart en Essonne		SAN de Marne-la-Vallée – Val Maubuée	
SAN de Sénart Ville Nouvelle		CA Marne et Chantierine	(4)
CA du Val d'Orge	(9)	CA Plaine de France	(3)
CA Seine Essonne	(5)	Ca de La Brie Francilienne	(2)
CA de Saint-Quentin en Yvelines	(7)	CA Est Ensemble	(9)
		CA Grand Paris Seine-Ouest	(7)

Chiffres clés

171

C'est le nombre de communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2008

21 796 133

C'est le nombre d'habitants regroupés dans les communautés d'agglomération

3 003

C'est le nombre de communes regroupées dans les communautés d'agglomération

834

C'est le nombre total de budgets annexes des communautés d'agglomération

4,87

C'est le nombre moyen de budgets annexes d'une communauté d'agglomération

+ 2,70 %

C'est le taux d'évolution des bases de TP en 2008 pour les communautés d'agglomération

276 euros/hab et 538 euros/hab

C'est, respectivement, le niveau moyen des dépenses de gestion nettes des versements obligatoires pour les communautés d'agglomération, et les communautés urbaines

43 %

C'est la part du produit de TP conservée par les communautés d'agglomération, nette des versements

4,3 ans

C'est la capacité de désendettement moyenne des communautés d'agglomération (y compris budgets annexes structurants)

4,2 ans

C'est la capacité de désendettement moyenne des communautés d'agglomération (budget principal)

1 768 millions d'euros

C'est le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement sur le budget principal des communautés d'agglomération

18

C'est le nombre de communautés d'agglomérations levant une fiscalité mixte

1 695 euros/hab

C'est le niveau moyen des bases nettes de taxe professionnelle des agglomérations

10,1 milliards d'euros,

C'est l'encours de dette au 31-12-2008 de l'ensemble des agglomérations

80 %

des communautés d'agglomération versent une DSC

82 %

des communautés d'agglomération prélèvent la TEOM

17,34 %

C'est le taux de taxe professionnelle moyen des agglomérations

L'année 2010 est l'année des réformes pour

les communautés : réforme de la fiscalité locale bien sûr, mais également première année de mise en application concrète des dispositions du Grenelle de l'environnement qui influenceront en profondeur sur les projets des territoires, et lancement de la réforme des collectivités territoriales.

L'ambition de cette dernière est de faire avancer l'intercommunalité, tant sur le plan institutionnel – en achevant sa couverture au niveau national –, que dans sa gouvernance sur le territoire communautaire, en association avec les communes membres et dans l'articulation des compétences entre niveaux de collectivités.

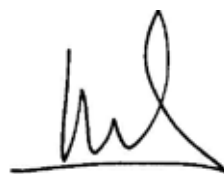
À peine sortie de la crise économique traversée en 2009, dont les effets seront encore longs à dissiper, les communautés sont appelées à faire face à un nouveau défi, celui de la réforme de la fiscalité locale. La taxe professionnelle qui constituait le moteur fiscal de l'intercommunalité va être remplacée par un nouvel impôt économique plus moderne assis sur la valeur ajoutée.

Cette réforme, du fait de la diversification de leurs ressources fiscales et de leur potentiel de croissance, de la place nouvelle donnée aux contribuables ménages, de la nouvelle répartition géographique des ressources, va bouleverser en profondeur l'économie des territoires et en particulier celle des communautés. Elle aura des implications plus ou moins fortes sur leurs marges de manœuvre et leur capacité à les mobiliser. Certains territoires – les territoires industriels en particulier – seront conduits à modifier les stratégies fiscales et de solidarités tissées avec les communes, et à faire évoluer leurs priorités de développement local.

Dans cette période troublée par les changements, l'annuaire financier et fiscal des communautés d'agglomération et urbaines apporte de la stabilité par ces analyses qui retracent plus de 10 ans d'évolution financière de l'intercommunalité.

Réalisé en collaboration avec Dexia et des équipes de Sémaphores, l'annuaire financier et fiscal des communautés est un outil à vocation pratique destiné à l'ensemble des gestionnaires locaux, des responsables politiques et administratifs. Il leur fournit un premier cadre d'analyse et, sous forme « d'éclairages » met en relief les sujets les plus sensibles pour les communautés : les ressources fiscales, le partage de la taxe professionnelle, l'équilibre des budgets annexes, les grands domaines d'intervention, la situation spécifique des communautés urbaines... Les fiches financières propres à chaque communauté sont l'occasion d'approfondir l'analyse, de rechercher des terrains de comparaison.

L'annuaire financier et fiscal de l'AdCF est un exercice remis chaque année sur le métier ; il doit sa réalisation à la participation active des responsables financiers des communautés et de leurs équipes. Qu'ils en soient remerciés.



Daniel Delaveau
Président de l'Assemblée
des communautés de France

Sommaire

Synthèse : les communautés d'agglomération en 2008.....	4
Les grands domaines d'intervention des CA	11
Repères financiers des CA et des CU en 2008	12
Éclairages :	14
• La réforme de la taxe professionnelle : les effets sur les communautés	14
• Le partage de la taxe professionnelle	16
• L'équilibre des budgets annexes	18
• Les transferts de l'État	20
• La situation financière des CU en 2008	20
Panorama budgétaire et financier des CA en 2008	23

Situation financière des communautés d'agglomération

COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

171 agglomérations, 15,7 milliards d'euros de budget

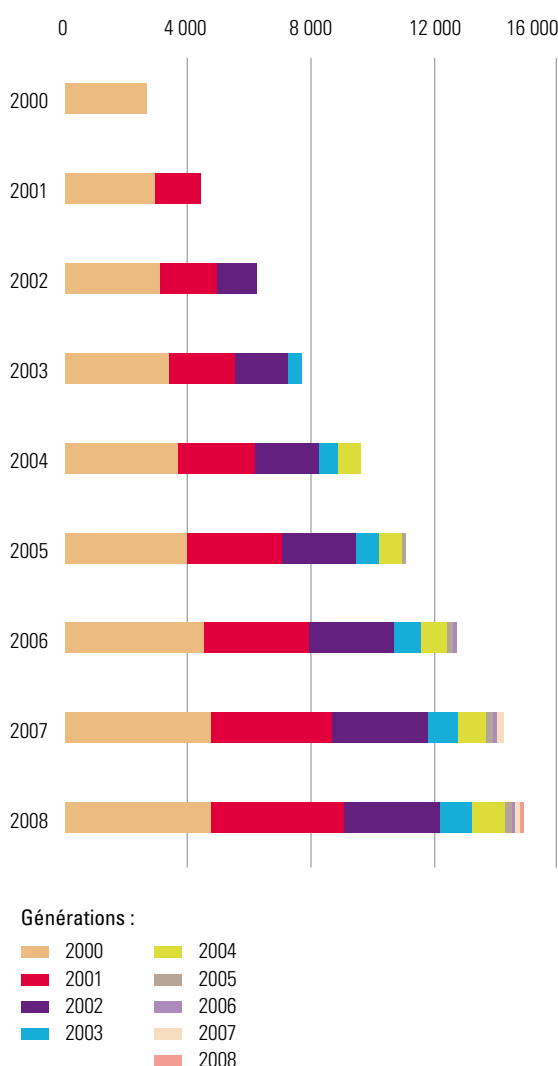
Au 1^{er} janvier 2008, la France compte 171 communautés d'agglomération regroupant 3 003 communes et 2,8 millions d'habitants, soit deux nouvelles communautés par rapport à 2007: la communauté d'agglomération d'Annemasse (12 communes, 75 469 habitants) et celle du Grand Dôle (41 communes, 51 991 habitants), toutes deux issues d'une fusion de communautés de communes. Par ailleurs, les périmètres sont relativement stables en 2008: seules deux agglomérations (la communauté d'agglomération de Marne-et-Chanteraine et celle du Pays de Flers) se sont agrandies (deux communes supplémentaires, 1 308 nouveaux habitants).

Le profil type des communautés d'agglomération évolue peu en 2008: on compte ainsi, en moyenne, 17,5 communes par communauté (contre 17 en 2007) pour une population de 127 500 habitants, en légère diminution par rapport à 2007 (- 0,6 %).

La masse totale des budgets principaux et des budgets annexes des communautés d'agglomération atteint 20,7 milliards d'euros en 2008. À champ constant (169 communautés existantes au 1^{er} janvier 2007¹), les dépenses nettes (budgets principaux et budgets annexes structurants) des communautés d'agglomération enregistrent une augmentation de + 8,9 %, soit une évolution moins dynamique que celle de l'exercice précédent.

Évolution des dépenses totales des communautés d'agglomération hors budgets annexes non structurants

Nettes des reversements de fiscalité / par génération / en millions d'euros



Près du quart de ces dépenses (24,1 %), soit 5 milliards d'euros, correspond aux versements de fiscalité vers les communes. Les dépenses propres des agglomérations s'élèvent donc en réalité à 15,7 milliards d'euros, représentant 7,4 % des dépenses de l'ensemble des collectivités locales et l'équivalent de 13 % des dépenses du secteur communal.

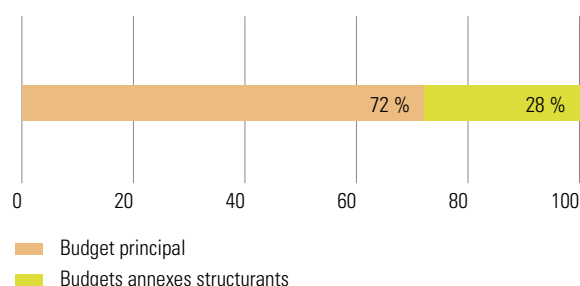
Ces dépenses propres se répartissent entre budgets principaux (10,7 milliards d'euros dont 4,4 milliards d'investissement), budgets annexes dits « structurants » – eau, assainissement, ordures ménagères et transports (4,1 milliards d'euros) – et autres budgets annexes (0,9 milliard d'euros).

Les communautés d'agglomération gèrent près de 834 budgets annexes, soit en moyenne un peu moins de cinq budgets annexes par collectivité. Les budgets annexes structurants (303) représentent 27,7 % des dépenses hors versements, dont principalement les transports (1,8 milliard d'euros) et l'assainissement (1,3 milliard d'euros) devant les budgets eau (0,5 milliard d'euros) et ordures ménagères (0,5 milliard d'euros).

1 - L'analyse qui suit privilégie une évolution des grandes masses financières à champ constant, soit des comparaisons par rapport à 2007 calculées sur les 169 communautés d'agglomération existantes au 1^{er} janvier 2007.

Répartition des dépenses globales

nettes des reversements de fiscalité

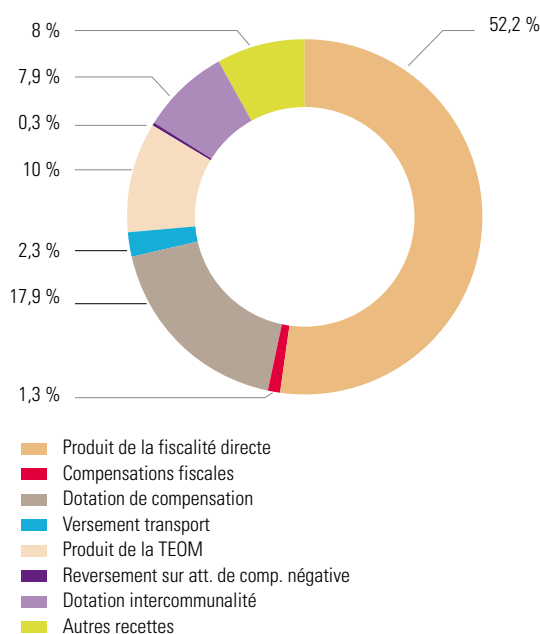


Recettes de gestion : une croissance constante

En 2008, sur les budgets principaux, les recettes de gestion perçues par les communautés d'agglomération s'élèvent à 12,6 milliards d'euros (soit 578 €/hab.). Les ressources progressent de +3,7% en 2008 (contre +3,4% en 2007), alors que la taxe professionnelle accuse un ralentissement assez marqué.

Recettes de gestion en 2008

(12,6 milliards d'euros - en %)



La fiscalité élargie (produit de fiscalité directe, attributions de compensation négatives, compensations fiscales et dotation de compensation) reste la principale ressource des communautés d'agglomération (71,7% des recettes de gestion). Celle-ci est largement reversée aux communes sous différentes formes (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, fonds de concours). Au total, les communes récupèrent 56,6% de la fiscalité communautaire (soit 5,0 milliards d'euros).

Les recettes nettes réellement perçues par les communautés d'agglomération s'élèvent ainsi à 7,6 milliards d'euros en 2008, en hausse de +7,0% par rapport à 2007.

Un léger ralentissement de la croissance de la fiscalité directe

En 2008, le produit de la fiscalité directe (taxe professionnelle et fiscalité ménages confondues) s'élève à 6,6 milliards d'euros. Sa croissance reste soutenue (+3,8%), comparable à celle de 2007 (+3,9%).

Ce léger ralentissement s'explique principalement par une croissance moins forte de la taxe professionnelle qui, à champ constant, progresse de +3,6% (contre +3,9% en 2007). 75% des ressources nouvelles de taxe professionnelle proviennent de l'élargissement et de la revalorisation de l'assiette (effet base). La progression des bases nettes s'établit aussi à +2,7% en 2008. Le taux moyen voté par les communautés d'agglomération est, quant à lui, en hausse de +0,10 point, passant de 17,24% en 2007 à

17,34% en 2008. Le produit net de taxe professionnelle (hors reversements aux communes membres) demeure la principale ressource des communautés d'agglomération (1,5 milliard d'euros). Grâce à l'effet de levier, provoqué par la diminution des reversements, son taux de croissance est de +22,1% en 2008.

La fiscalité mixte reste une ressource relativement marginale pour les communautés d'agglomération (18 communautés l'ont instituée, soit deux de plus qu'en 2007). Son produit (45 millions d'euros en 2008) est certes en forte progression (+81,8%, sous l'effet d'une hausse importante de la pression fiscale pour trois communautés), mais il ne représente que 0,7% du produit de fiscalité directe.

TEOM et versement transport : une croissance soutenue de ces deux taxes contraintes par l'évolution du coût de ces services

Les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) perçues au sein du budget principal atteignent au total 1,3 milliard d'euros en 2008.

Leur taux d'évolution retrouve en 2008 un rythme soutenu (+5,9%, contre 3,9% au cours de l'exercice précédent). Cette progression s'explique en partie par les effets de périmètre (extensions des CA, transferts de compétences, création ou dissolution de budgets annexes), mais elle tient aussi au relèvement des taux et des tarifs. Si l'on s'en tient aux seules communautés qui percevaient en 2007 la TEOM ou la REOM sur leur budget principal, la hausse enregistrée est relativement élevée (+5,6%), témoignant d'une accélération des coûts liés aux services d'enlèvement des ordures ménagères.

Le produit perçu sur le budget principal au titre du versement transport s'élève en 2008 à 293 millions d'euros, soit 3,9% des recettes nettes de gestion. Il importe de noter que ces recettes sont fréquemment perçues directement sur les budgets annexes des agglomérations.

Le produit de cette taxe connaît également une croissance assez vive (+4,3%) mais sensiblement moins importante qu'en 2007 (+7,7%).

Stabilité des concours financiers de l'État

Les concours financiers versés par l'État aux communautés d'agglomération sont constitués de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation. Malgré une croissance relativement modeste, limitée à +1,9%, ces concours représentent 25,8% des recettes de gestion et constituent la seconde ressource des agglomérations.

La dotation de compensation, correspondant à l'ancienne compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle, évolue peu en 2008, son indexation étant fixée à un peu plus de 1% de progression.

La dotation d'intercommunalité est en apparence nettement plus dynamique. Celle-ci progresse en effet de +3,6% en 2008 et forme une enveloppe globale de près de 1,0 milliard d'euros. En réalité, cette hausse s'explique autant par la revalorisation de la dotation moyenne par habitant, telle que décidée par le comité des finances locales (de 43,44 euros en 2007 à 44,53 euros en 2008), que par la hausse de la population totale des communautés d'agglomération.

Les subventions et participations

Outre les ressources fiscales directes et indirectes et les concours financiers de l'État, qui représentent 90,7% des recettes de gestion des communautés d'agglomération, les communautés d'agglomération disposent d'autres recettes parmi lesquelles figurent les subventions et participations ainsi que les produits générés par les services (recettes tarifaires).

Après une légère baisse en 2007, les subventions et participations progressent de nouveau de +2,7%. Elles s'élèvent en 2008 à 238 millions d'euros.

Les produits des services, reflétant l'exercice des compétences des communautés d'agglomération, continuent de croître à un rythme élevé (+21,2% en 2008, contre +8,9% en 2007). Cette forte hausse est concentrée sur quelques communautés.

Il importe également de noter la forte baisse des compensations fiscales (-16,4%), ces dernières jouant leur rôle de variable d'ajustement dans le cadre du contrat de stabilité et de croissance.

Évolution des recettes de gestion

en millions d'euros

	2007	2008	En % évolution totale	évolution à champ constant	
				2008/2007	2007/2006
Recettes de gestion	12 097	12 597	+4,1%	+3,7%	+3,4%
Produit de la fiscalité directe	6 310	6 577	+4,2%	+3,8%	+3,9%
Compensations fiscales	193	162	-16,2%	-16,4%	+2,1%
Versement transport	281	293	+4,3%	+4,3%	+7,7%
Produit de la TEOM ou REOM	1 193	1 264	+5,9%	+5,6%	+3,9%
Reversements sur attribution de compensation négative	37	37	+1,6%	+0,6%	-9,8%
Dotation d'intercommunalité	952	994	+4,4%	+3,6%	+3,6%
Dotation de compensation	2 226	2 260	+1,5%	+1,1%	+0,9%
Autres recettes	905	1 011	+11,6%	+11,1%	+5,2%
dont produit des services	382	465	+21,7%	+21,2%	+8,9%
dont subventions et participations	230	238	+3,5%	+2,7%	-1,0%
Recettes de gestion (nettes des reversements)	7 071	7 598	+7,4%	+7,0%	+6,7%

Dépenses de gestion : une évolution contenue

En 2008, les dépenses de gestion des communautés d'agglomération s'élèvent à 11,0 milliards d'euros (soit 506 €/hab.). Leur taux d'évolution est comparable à celui de 2007 (+3,3% en 2008, contre +3,1% en 2007).

Les reversements de fiscalité, premier poste de dépenses, enregistrent une nouvelle diminution

En 2008, les reversements de fiscalité s'établissent à 5,0 milliards d'euros (soit 230 €/hab.). Leur baisse se poursuit en 2008 (-0,5%), malgré l'apparition de nouvelles communautés d'agglomération. À champ constant, leur diminution est naturellement plus marquée (-1,0%). Ces reversements, principalement constitués de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire, continuent néanmoins de former un bloc de dépenses prépondérant au sein des dépenses de gestion (45,4%).

Cette réduction du volume des reversements s'explique, en particulier, par l'évolution de l'attribution de compensation (-1,9%), dont la baisse résulte, pour l'essentiel, d'ajustements liés à de nouveaux transferts de compétences. Près d'un quart des communautés ont

diminué leur attribution de compensation (de -7,3% en moyenne). Toutefois, il importe de noter que deux tiers des communautés d'agglomération n'enregistrent aucune évolution de l'attribution de compensation et que celle-ci augmente pour 8% d'entre elles.

La dotation de solidarité communautaire (DSC), seconde composante des reversements (12,2%), est en revanche en hausse, mais sa croissance est plus limitée qu'au cours des deux précédents exercices (+4,7%, contre +5,4% en 2007 et +6,9% en 2006). On peut y voir une conséquence du léger ralentissement de la croissance du produit de la taxe professionnelle constaté en 2008.

Enfin, si les fonds de concours et subventions d'équipement aux communes sont relativement stables (140 millions en 2008, contre 143 millions d'euros en 2007), ils ne représentent que 2,8% des reversements. Contrairement à ce que l'on pouvait imaginer, ce type de reversement ne semble pas se substituer à la dotation de solidarité communautaire. Sur les 136 communautés versant une DSC, seulement 14 redistribuent des fonds de concours pour un montant plus élevé.

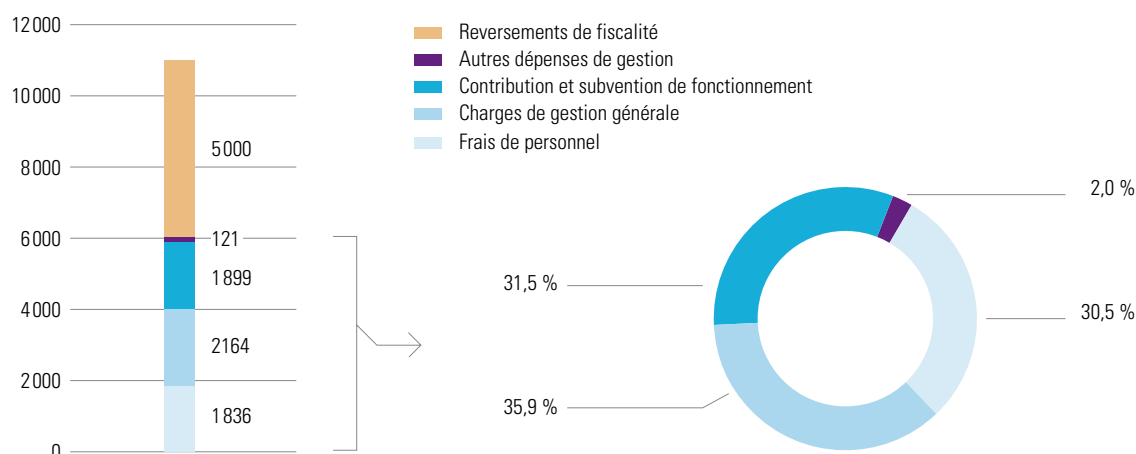
Évolution des dépenses de gestion

en millions d'euros

	2007	2008	En % évolution totale	évolution à champ constant	
				2008/2007	2007/2006
Dépenses de gestion	10 623	11 021	+3,7%	+3,3%	+3,1%
Frais de personnel	1 661	1 836	+10,5%	+10,2%	+10,8%
Charges de gestion générale	2 032	2 164	+6,5%	+6,2%	+4,8%
Contributions et subventions de fonctionnement	1 762	1 899	+7,8%	+7%	+4,5%
Reversements de fiscalité	5 025	5 000	-0,5%	-1,0%	-0,9%
Autres dépenses de gestion	142	121	-14,8%	-15,5%	+30,1%
Dépenses de gestion (nettes des reversements)	5 597	6 021	+7,6%	+7,1%	+6,9%

Dépenses de gestion en 2008 : 11,0 milliards d'euros

En milliards d'euros – en %



Un rythme d'évolution stable des dépenses propres

Les dépenses propres des communautés d'agglomération atteignent en 2008 près de 6,0 milliards d'euros (soit 276 €/hab., contre 258 €/hab. en 2007). Elles sont composées des charges à caractère général (35,9%), des contributions et subventions (31,5%) et des frais de personnel (30,5%).

Si la hausse des dépenses de gestion est relativement contenue (+3,3 %, soit +398 millions d'euros), elle n'est que partiellement compensée par la baisse des attributions de compensation (-60 millions d'euros). Ainsi, les dépenses propres des communautés d'agglomération (soit le total des dépenses diminué des reversements de fiscalité aux communes), progressent de 7,1 % en 2008, soit légèrement plus qu'en 2007 (+6,9 %).

À titre d'illustration, sur 92 communautés d'agglomération dont les dépenses de gestion progressent de plus de 5,0 % en 2008, seulement 20 enregistrent une diminution, dans les mêmes proportions, de leur attribution de compensation.

L'évolution des dépenses propres s'explique par la croissance soutenue des trois principaux postes de dépenses de gestion : les charges de personnel, les contributions et subventions de fonctionnement et les charges à caractère général.

- Les frais de personnel sont les charges de fonctionnement dont la croissance est la plus forte. Après une progression de +10,2 % en 2008, ils s'élèvent à 1,8 milliard d'euros. Cette évolution résulte de la progression des indices (GVT), des transferts de personnel réalisés dans le cadre de transferts de compétences, ainsi que d'une politique de recrutement active.
- Les contributions et subventions de fonctionnement (subventions de fonctionnement versées à des organismes publics et aux associations, contributions intercommunales, contingents incendie...) augmentent de +7,0 % en 2008 (contre +4,5 % en 2007), pour s'établir à 1,9 milliard d'euros. En 2008, près des deux tiers des communautés d'agglomération ont versé une contribution à un organisme de coopération intercommunale.
- Enfin, après un effort de maîtrise important en 2006 et 2007, les charges à caractère général sont en forte augmentation en 2008 (+6,2 %). Elles s'élèvent à 2,2 milliards d'euros (soit 99 €/hab. en 2008, contre 94 €/hab. en 2007).

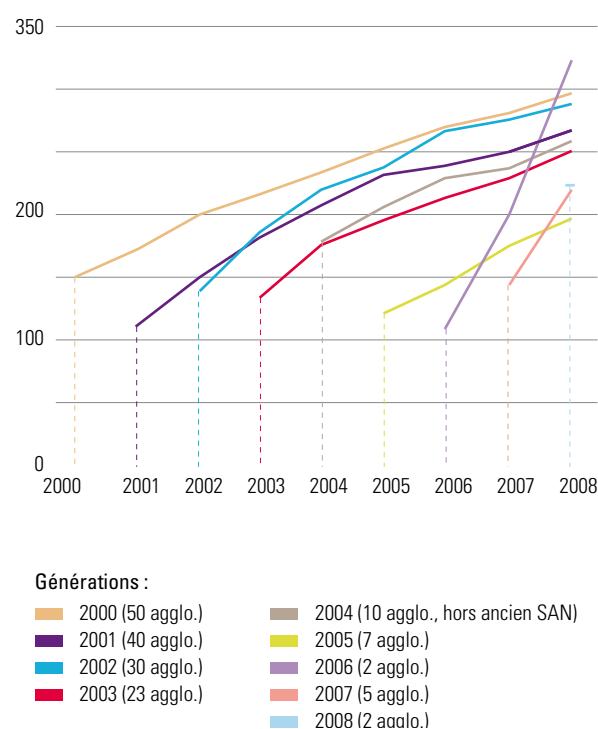
Un lissage progressif des disparités entre les générations de communautés d'agglomération

Comme en 2007, on constate une convergence des niveaux de dépenses entre les différentes générations de communautés d'agglomération. Cependant, des écarts importants subsistent encore entre les générations les plus anciennes et les nouvelles.

Concernant les plus anciennes, les dépenses de gestion nettes des reversements progressent en moyenne de +4,4 % au plus bas à +12,4 % au plus fort. Les dépenses des générations les plus récentes augmentent bien plus fortement (plus de 50 % pour les « générations » 2006 et 2007), ce que l'on peut expliquer par la réalisation d'importants transferts de compétences dès le commencement de l'activité communautaire.

Dépenses de gestion par génération

Nettes des reversements, en euros par habitant



Capacité d'autofinancement courante : croissance modérée

En 2008, la capacité d'autofinancement (CAF) des communautés d'agglomération s'établit à 1,5 milliard d'euros, soit un taux d'autofinancement de 11,5 %.

Le niveau de la capacité d'autofinancement (CAF) est certes en progression, mais sa croissance est nettement moins forte qu'au cours du précédent exercice (+ 2,1 % en 2008 contre + 7,3 % en 2007). On explique cette moindre augmentation par :

- Un résultat exceptionnel, par nature « conjoncturel », en forte hausse en 2007 (+ 49,0 %) qui « retombe » logiquement l'année suivante (- 21,0 %),
- L'augmentation continue de la charge financière pesant sur les agglomérations (+ 19,7 %), impactant le résultat financier. Néanmoins, les frais financiers ne représentent

encore qu'une part très faible des dépenses de fonctionnement (2,1 %).

Si la baisse des résultats exceptionnel et financier entraîne une croissance moindre de la CAF, l'excédent brut de fonctionnement, qui donne une image plus fidèle de l'autofinancement « structurel », connaît en revanche une progression plus forte que celle constatée en 2007 (+ 6,6 % en 2008, contre + 5,7 %).

Cette évolution favorable du cycle de gestion, liée à une croissance des recettes de gestion (+ 3,7 %) supérieure à celle des dépenses (+ 3,3 %), permet aux communautés d'agglomération de consolider leurs marges de manœuvre financières.

Évolution de l'épargne

en millions d'euros

		2007	2008	Évolution globale (en %)	Évolution à champ constant (en %)
Recettes de gestion	A	12 097	12 597	+ 4,1 %	+ 3,7 %
Dépenses de gestion	B	10 623	11 021	+ 3,7 %	+ 3,7 %
Excédent brut d'exploitation	C=A-B	1 474	1 577	+ 7,0 %	+ 6,6 %
Produit financier	D	13	15	+ 19,7 %	+ 18,9 %
Intérêts de la dette	E	199	239	+ 19,9 %	+ 19,7 %
Résultat financier	F=D-E	- 186	- 223	s. o.	s. o.
Capacité d'autofinancement courante	G=C+F	1 288	1 353	+ 5,1 %	+ 4,6 %
Produits exceptionnels	H	178	158	- 11,1 %	- 11,1 %
- dont cessions		105	95	- 8,9 %	- 8,9 %
Charges exceptionnelles	I	38	48	+ 24,6 %	+ 24,6 %
Résultat exceptionnel	J=H+I	140	110	- 21,0 %	- 21,0 %
Capacité d'autofinancement	K=G+J	1 427	1 464	+ 2,5 %	+ 2,1 %

Un effort d'équipement relativement stable, largement financé par les recettes propres et définitives

Les dépenses d'investissement, hors remboursement du capital de la dette, s'élèvent au total à 3,2 milliards d'euros (+ 2,3 %). Le niveau des dépenses, par habitant, est de 150 euros en 2008 (soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2007, de 146 euros).

Les dépenses d'équipement brut (hors subvention) réalisées par l'ensemble des communautés d'agglomération sont de 2,7 milliards d'euros. Elles enregistrent une croissance plutôt faible en 2008 (+ 0,7 % contre + 13,2 % en 2007), ce qui traduit une certaine stabilité des projets communautaires. On peut également expliquer ce ralentissement par le cycle électoral, l'exercice 2008 ayant coïncidé avec le renouvellement des équipes municipales et communautaires.

Deuxième poste de dépenses d'investissement, les subventions d'équipement versées par les communautés d'agglomération sont en 2008 de 491 millions d'euros (soit 15,1 % des dépenses totales d'investissement). Elles progressent assez fortement en 2008 (+ 12,1 %).

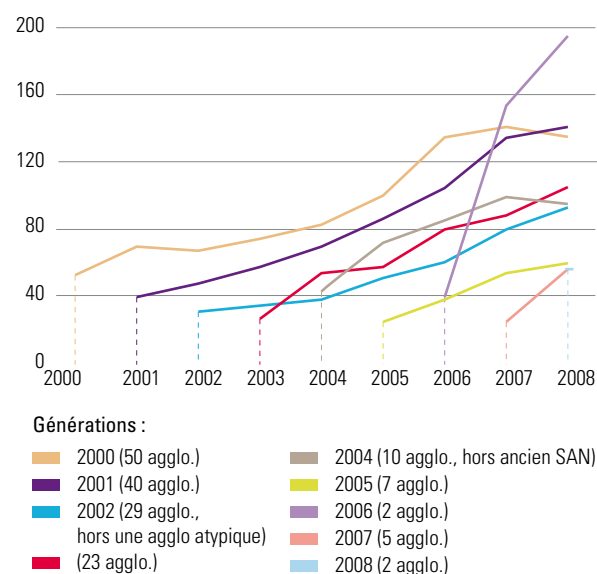
En parallèle, les recettes propres de la section d'investissement, constituées principalement du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et de subventions reçues des partenaires, progressent de façon importante (+ 18,6 %) pour s'élever à 1,2 milliard d'euros.

Complétées de la capacité d'autofinancement (1,5 milliard d'euros), elles offrent aux communautés d'agglomération un financement propre disponible de 2,6 milliards d'euros

en 2008, couvrant 81,0 % des dépenses d'investissement (contre 76,2 % en 2007). Le solde des dépenses d'investissement est financé par l'endettement net des communautés d'agglomération (19,0 % environ).

Dépenses d'équipement par génération

en euros par habitant



VUE GLOBALE DE L'EFFORT D'ÉQUIPEMENT DES AGGLOMÉRATIONS

Pour avoir une vision globale de l'effort d'équipement des agglomérations, il est essentiel de consolider les budgets principaux et les budgets annexes.

Ainsi reconstitué, l'effort d'équipement total des agglomérations atteint 4,8 milliards d'euros en 2008 (soit un niveau très proche de celui de 2007), portant l'effort d'équipement à 219 €/hab. en moyenne (contre 220 €/hab. en 2007). Le budget principal est dominant et concentre, en moyenne, 67,9 % de l'effort d'équipement total.

Cet effort est quasiment stable mais très différent selon les budgets : - 33,5 % sur les budgets annexes transports par exemple et + 6,1 % sur les budgets eau.

À cet effort d'équipement, assuré directement par les agglomérations, s'ajoutent les dépenses financées par les syndicats mixtes (transports, services publics environnementaux, notamment) dont elles sont membres, ou encore les dépenses des opérateurs réalisées dans le cadre de contrats de délégation de service public.

Dépenses d'investissement hors remboursement de dette en millions d'euros

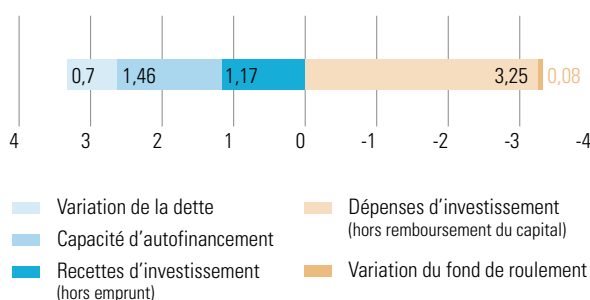
Effort d'équipement	2008	Évolution à champ constant
Budgets principaux	3 246	+ 2,3 %
<i>dont subventions d'équipement et fonds de concours</i>	<i>491</i>	<i>+ 12,1 %</i>
Budgets annexes assainissement	648	+ 2,0 %
Budgets annexes transports	348	- 33,5 %
Budgets annexes eau	176	+ 6,1 %
Budgets annexes déchets ménagers	70	- 9,4 %
Autres budgets annexes	295	+ 46,9 %
Effort d'équipement total	4 783	+ 0,1 %

Un recours stable à l'endettement

D'un montant de 1,1 milliard d'euros, le remboursement du capital de la dette (hors gestion active de la dette) représente 26,1 % des dépenses totales d'investissement des communautés d'agglomération en 2008. Celles-ci, dans le même temps, ont souscrit des emprunts à hauteur de 1,8 milliard d'euros (hors gestion active de la dette). La variation de dette s'élève ainsi à 686 millions d'euros en 2008 (contre 660 millions d'euros en 2007) et porte l'encours de leur dette à 6,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008 (contre 5,4 milliards d'euros en 2007).

Financement de la section d'investissement

Budget principal - en milliards d'euros

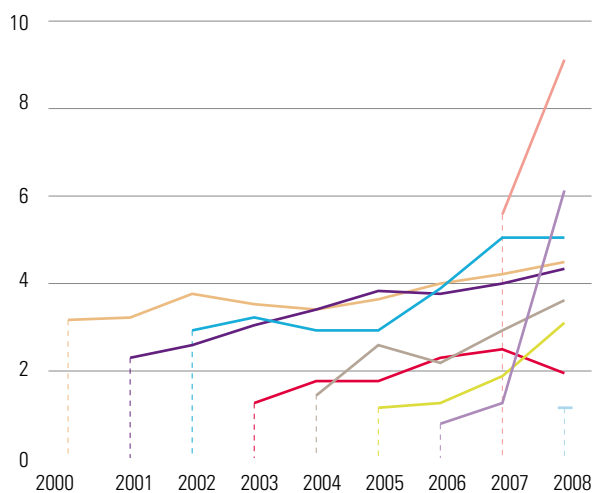


Si la capacité de désendettement ou délai structurel de remboursement de l'encours (rapport entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement) se dégrade quelque peu, en passant de 3,8 ans à 4,2 ans, ce ratio traduit le maintien d'un excellent niveau de solvabilité.

Les moyens de financement (recettes d'investissement + CAF + endettement net) étant supérieurs aux besoins, le résultat de l'exercice 2008 est globalement excédentaire (+ 74 millions d'euros).

Délai structurel de remboursement de l'encours

Par génération - en nombre d'années



Génération :

- 2000 (50 aggro.)
- 2001 (40 aggro.)
- 2002 (30 aggro.)
- 2003 (23 aggro.)
- 2004 (10 aggro., hors ancien SAN)
- 2005 (7 aggro.)
- 2006 (2 aggro.)
- 2007 (5 aggro.)

Le délai structurel de remboursement de l'encours rapporte l'encours de dette à la capacité d'autofinancement courante ; il mesure le nombre d'années théoriques nécessaires au remboursement de la dette si la collectivité y consacre l'intégralité de sa CAF courante.

VUE GLOBALE DE L'ENDETTEMENT DES AGGLOMÉRATIONS

L'encours de dette consolidé (budget principal et budgets annexes) des 171 communautés d'agglomération s'élève à 10,1 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2008. Il se répartit entre les budgets principaux (6,1 milliards d'euros) et les budgets annexes (4,0 milliards d'euros, comprenant entre autre les budgets eau, assainissement, transports urbains et ordures ménagères).

Le délai structurel de remboursement de l'encours consolidé (budget principal et budgets annexes structurants) est de 4,3 ans, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2007 (4,0 ans).

Encours de la dette

en millions d'euros

Encours de dette	2008	Évolution à champ constant
Budgets principaux	6 105	+12,3 %
Budgets annexes (eau, assainissement, déchets ménagers, transports)	3 140	+6,2 %
Encours total de dette	9 246	+10,2 %

L'encours de dette des autres budgets annexes (non structurants) s'élève, fin 2008, à 860 millions d'euros (contre 730 millions d'euros en 2007).

En quelques mots...

Année de renouvellement des équipes des conseils municipaux et intercommunaux, 2008 est marquée, une nouvelle fois, par le développement des actions menées au niveau des communautés d'agglomération.

L'analyse des comptes administratifs 2008 met notamment en évidence que les politiques communautaires continuent de compléter l'offre de services et d'équipements des communes.

En conséquence, la progression des dépenses de gestion, certes maîtrisée, n'est que partiellement compensée par la baisse des attributions de compensation. Ce développement est notamment rendu possible grâce au dynamisme de la taxe professionnelle, dont les bases augmentent, comme chaque année, favorablement.

Les marges de manœuvre des communautés d'agglomération se sont améliorées en 2008. Au total, les soldes d'épargne ont progressé, pour s'afficher à de très bons niveaux. Le taux d'autofinancement moyen de 11,5 % masque cependant des situations très contrastées. Si près de 30 communautés d'agglomération disposent d'une épargne dépassant 20 % de leurs recettes de fonctionnement, 35 communautés apparaissent très fragilisées avec un taux inférieur à 5,0 %.

L'effort d'équipement des communautés d'agglomération reste stable en 2008. Compte tenu de la hausse de leur capacité d'autofinancement, les conditions de financement de leurs investissements restent, en règle générale, très saines. Ainsi, elles maintiennent en 2008 un recours à l'emprunt similaire à celui de 2007. Le délai structurel de remboursement de l'encours s'élève en moyenne à 4,3 ans, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2007 (4,0 ans).

LES GRANDS DOMAINES D'INTERVENTION DES AGGLOMÉRATIONS

L'exploitation des informations contenues dans la présentation par fonction des comptes des budgets principaux permet, en tenant compte des données des budgets annexes de présenter les dépenses des agglomérations par grands domaines d'intervention.

Cependant, la pratique de la nomenclature fonctionnelle autorise certains arbitrages dans la ventilation des dépenses. Aussi, par exemple, d'une agglomération à l'autre, pour un même type de dépenses, la ventilation peut être détaillée

finement entre fonctions et rubriques ou largement globalisée dans la fonction administration générale.

L'approche par grand domaine consolide – après déduction des mouvements d'ordre, de l'annuité de la dette et de l'ensemble des reversements de fiscalité – les dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget principal et des budgets annexes structurants (eau, assainissement, transport, déchets). Les flux croisés entre ces budgets sont retraités.

Hiérarchisation budgétaire des politiques publiques

Il ressort de cet exercice une hiérarchie claire des niveaux budgétaires d'intervention des agglomérations par grandes politiques.

- Déchets ménagers (fonction 8 et budget annexe) : 102 €/habitant,
- Transports publics urbains (fonction 8 et budget annexe) : 98 €/habitant,
- Eau et assainissement (fonction 8 et budgets annexes) : 73 €/habitant,
- Culture : 40 €/habitant,
- Voirie : 40 €/habitant,
- Action économique : 39 €/habitant (sans tenir compte des dépenses retracées dans les budgets annexes des zones d'activité),
- Sport et jeunesse : 33 €/habitant,
- Urbanisme : 31 €/habitant,
- Sécurité et salubrité (notamment les contributions aux SDIS) : 20 €/habitant,
- Enseignement et formation : 13 €/habitant,
- Environnement et espaces verts : 12 €/habitant,
- Interventions sociales et santé : 8 €/habitant,
- Dépenses d'administration générale (comprenant une large part de dépenses non ventilées par ailleurs) : 55 €/habitant

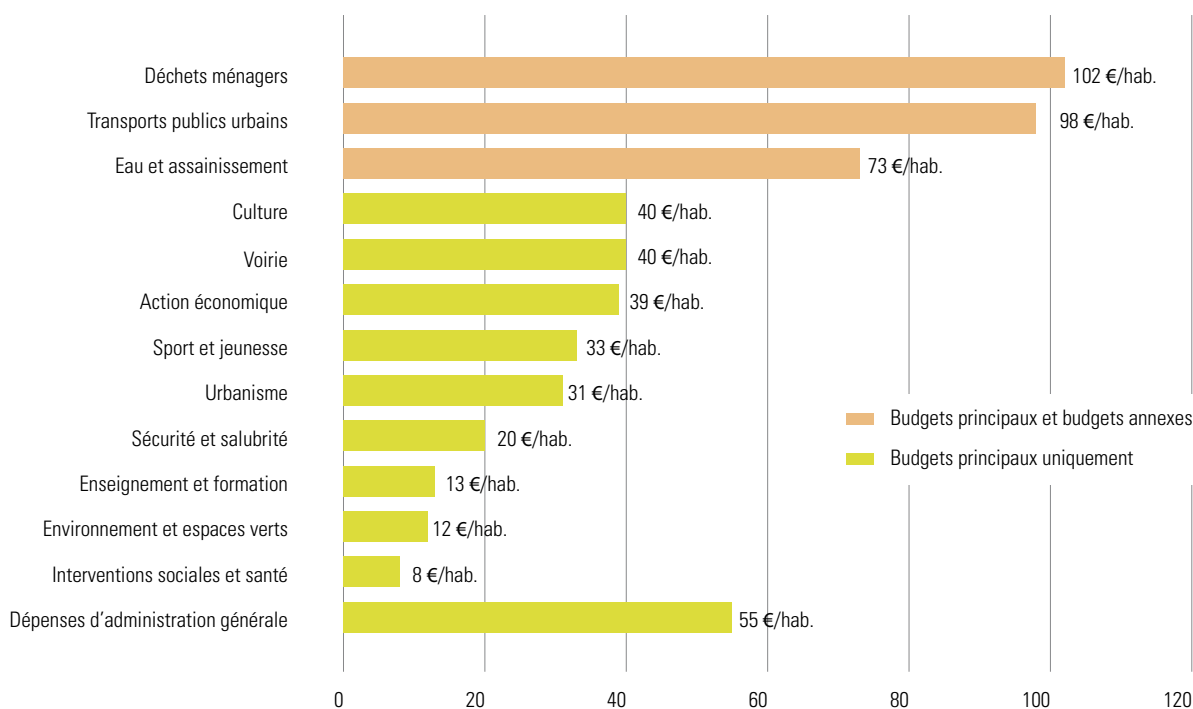
Cette hiérarchie a peu évolué par rapport à 2007. Les communautés d'agglomération interviennent majoritairement sur des compétences lourdes d'organisation et d'équipement de leur territoire (déchets ménagers, transports publics, eau et assainissement).

Deux évolutions sont notables : la hausse conséquente des dépenses en matière de transports et la diminution des crédits alloués au sport et à la jeunesse.

Cette répartition ne peut être qu'un premier éclairage. Les fonctions logement (fonction 7) et famille (fonction 6) sont peu utilisées dans le cadre de la nomenclature fonctionnelle, et les charges non ventilées dans d'autres chapitres fonctionnels (fonction 8 notamment) demeurent parfois très élevées.

Dépenses réelles des agglomérations par fonction en 2008

(investissements et fonctionnement, nettes de l'annuité de dette et de l'ensemble des reversements de fiscalité)



Repères financiers des CA et des CU en 2008

Ces repères donnent à chaque communauté d'agglomération la possibilité d'analyser sa propre situation financière selon différentes approches : son origine (groupement issu d'une création *ex-nihilo* ou d'une transformation), sa strate démographique ou sa génération (date de création de la communauté).

Les valeurs moyennes pondérées en euros par habitant sont complétées par des valeurs permettant d'apprécier la plus ou moins grande dispersion autour des valeurs moyennes (la médiane, les 1^{er} et 3^e quartiles) pour chacun des ratios financiers présentés.

Pour mémoire :

- le 1^{er} quartile est la valeur au-delà de laquelle se trouvent 75 % des communautés ;
- la médiane (ou 2^e quartile) divise les données d'une série statistique en deux ensembles égaux ;
- le 3^e quartile est la valeur au-delà de laquelle se trouvent 25 % des communautés.

La médiane permet d'atténuer l'impact des valeurs extrêmes, alors que ces dernières peuvent perturber anormalement la valeur de la moyenne.

La lecture simultanée de ces indicateurs (moyenne, médiane..) donne des informations pour situer sa communauté. Lorsqu'une valeur est inférieure au 1^{er} quartile ou supérieure au 3^e quartile, la communauté se trouve dans une situation qui concerne peu de communautés.

N.B. : population actualisée sur la base du dernier recensement 2009 (population légale 2006).

Ratios financiers : moyenne, médiane, quartiles (171 CA)

en euros/hab ou %	Moyenne	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	Création ex-nihilo	Issues de transformation
-------------------	---------	--------------------------	---------	-------------------------	--------------------	--------------------------

Recettes et dépenses des budgets principaux

Recettes de gestion	578	441	534	634	540	627
Produit de la fiscalité directe	302	211	265	331	287	321
Dotation d'intercommunalité	46	35	46	57	41	48
Dotation de compensation part salaire	104	74	96	122	100	123
Dépenses de gestion	506	393	471	559	491	522
Frais de personnel	84	43	73	108	64	100
Charges de gestion générale	99	44	84	119	89	126
Reversements de fiscalité	229	149	208	275	261	220
Attribution de compensation	192	125	173	232	232	166
Dotation de solidarité communautaire	28	4	15	33	20	45
Poids de l'AC et de la DSC dans le produit TP conservé	53 %	40 %	55 %	65 %	64 %	46 %
Dépenses de gestion nettes des reversements	276	191	256	324	230	302
dont frais de personnel	31 %	22 %	30 %	39 %	28 %	33 %
Intérêt / Recettes gestions nettes des reversements	3,1 %	0,8 %	2,2 %	4,0 %	2,0 %	4,2 %

Résultats et financement de l'investissement des budgets principaux

CAF courante	62	30	55	78	43	89
CAF courante / recettes de gestion nettes	18 %	10 %	18 %	25 %	15 %	22 %
Dépenses d'investissement	126	60	108	192	96	174
CAF / investissement ***	53 %	29 %	56 %	87 %	49 %	55 %
Investissements*** / Recettes de gestion nettes	36 %	22 %	35 %	52 %	34 %	43 %
Encours de dette au 31/12	280	68	171	313	149	450
Encours / recettes de gestion nettes	80 %	19 %	53 %	101 %	53 %	111 %
Encours / CAF	4,2	0,8	2,7	6,1	3,2	4,7

*** hors dette et hors subventions d'équipement

Ratios consolidés des budgets principaux et annexes

Produit de TEOM * (138 CA)	90	71	84	94	104	85
Produit de VT * (105 CA)	88	35	48	87	78	95
Investissements hors dette (hors BA non structurant)	206	118	172	255	170	249
Encours de dette	424	122	247	505	278	568

* ratio calculé sur le seul champ des CA concernées

Principaux ratios financiers par strate de population (en euros par habitant et en %)

Strates de population	Moins de 60 000	60 000 / 90 000	90 000 / 120 000	120 000 / 150 000	150 000 / 200 000	Plus de 200 000	14 CU
Nombre de CA (** hors anciens SAN)	26	56	26**	18**	18**	24	

Recettes et dépenses des budgets principaux

Recettes de gestion	504	553	509	592	611	601	894
Produit de la fiscalité directe	269	283	259	344	267	328	405
Dotation d'intercommunalité	49	49	46	40	52	42	85
Dotation de compensation	90	91	97	111	98	108	144
Dépenses de gestion	434	489	440	538	538	523	728
Frais de personnel	77	82	87	81	118	69	186
Charges de gestion générale	77	91	74	82	138	103	152
Reversements de fiscalité	192	235	198	278	191	247	189
Attribution de compensation	156	199	172	238	163	202	160
Dotation de solidarité communautaire	21	25	18	24	25	35	27
Poids de l'AC et de la DSC dans le produit TP conservé	48 %	58 %	52 %	57 %	50 %	53 %	33 %
Dépenses de gestion nettes des reversements	241	254	242	260	347	276	538
dont frais de personnel	32 %	32 %	36 %	31 %	34 %	25 %	35 %
Intérêt / Recettes gestions nettes des reversements	2,6 %	2,4 %	3,8 %	2,7 %	2,7 %	3,3 %	4,9 %

Résultats et financement de l'investissement des budgets principaux

CAF courante	63	57	58	47	63	67	133
CAF courante / recettes de gestion nettes	20 %	18 %	19 %	15 %	15 %	19 %	19 %
Dépenses d'investissement ***	137	126	124	130	120	118	253
CAF / investissement***	49 %	52 %	51 %	40 %	52 %	61 %	61 %
Investissements*** / Recettes de gestion nettes	44 %	40 %	40 %	41 %	29 %	33 %	36 %
Encours de dette au 31/12	186	181	284	185	267	332	861
Encours / recettes de gestion nettes	60 %	57 %	91 %	59 %	64 %	94 %	122 %
Encours / CAF	2,8	2,8	4,5	3,6	4,3	4,6	5,6

Ratios financiers consolidés des budgets principaux et annexes

Produit de TEOM * (138 CA)	92	93	89	83	93	90	96
Produit de VT * (105 CA)	38	37	53	77	106	130	147
Investissements hors dette (hors BA non structurant)	188	187	185	207	168	233	377
Encours de dette	299	303	393	306	334	548	1 197

Ratios financiers par génération de communautés

Budgets principaux (par génération)	2000	2001**	2002	2003	2004**	2005	2006	2007	2008
Nombre de communautés agglomération	50	39	30	23	10	7	2	5	2
Recettes de gestion	585	613	549	523	658	436	553	644	445
Dépenses de gestion	505	536	484	462	573	401	514	587	396
Frais de personnel	98	82	71	77	100	42	122	82	50
Charges de gestion générale	92	99	98	118	120	104	89	75	49
Reversements de fiscalité	209	271	198	218	270	205	191	368	178
Attribution de compensation	164	222	174	182	233	196	191	350	160
Dotation de solidarité communautaire	33	41	14	19	31	3	0	12	0
Poids de la DSC dans le total AC+DSC	17 %	16 %	7 %	9 %	12 %	1 %	0 %	3 %	0 %
Dépenses de gestion nettes des reversements	296	266	286	245	303	196	322	219	218
dont frais de personnel	33 %	31 %	25 %	31 %	33 %	21 %	38 %	37 %	23 %
CAF courante	68	67	55	55	66	31	35	41	46
CAF courante / recettes de gestion nettes	18 %	20 %	16 %	18 %	17 %	13 %	10 %	15 %	17 %
Dépenses réelles d'investissement hors dette et hors subventions	135	141	110	105	132	59	195	74	17
Encours de dette au 31/12	313	285	273	110	474	94	214	372	55
Encours / recettes de gestion nettes	83 %	83 %	78 %	36 %	122 %	41 %	59 %	135 %	21 %
Encours / CAF	4,2	4,0	4,5	1,9	6,5	2,7	6,1	8,0	1,2

* ratio calculé sur le seul champ des CA concernées ** hors anciens SAN *** hors dette et hors subventions d'équipement

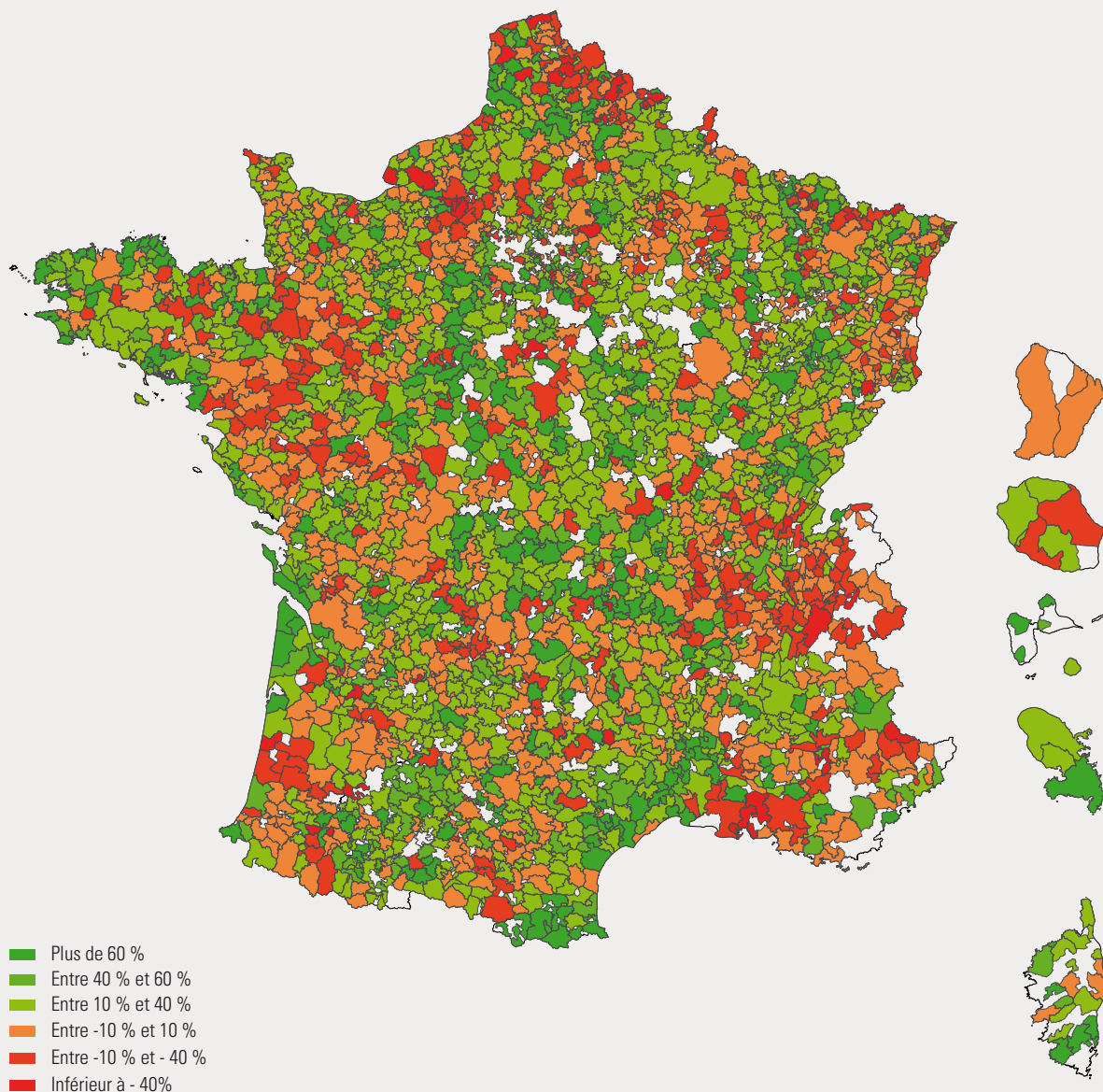


Éclairage 1

LA RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : LES EFFETS SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNAUTÉS

Ressources fiscales après la réforme (hors FNGIR)

Écarts entre nouvelles et anciennes recettes (en %) (hors FNGIR)



Source cartographie : Artique

Source : Simulations provisoires DGFIP

La carte compare, pour chaque communauté, l'écart entre les ressources nouvelles après réforme (CFE, CVAE, IFER, tascom, part départementale de taxe d'habitation, foncier non bâti) et les ressources avant réforme (taxe professionnelle, taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti), selon les données fournies en juin par le ministère des Finances. Les résultats sont exprimés en pourcentage. Pour les communautés à fiscalité additionnelle, les ressources des communes et des communautés sont agrégées.

Les communautés pour lesquelles l'écart entre les nouvelles et anciennes ressources est négatif seront attributaires, à due concurrence de l'écart, du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). À l'inverse, les communautés pour lesquelles l'écart est positif contribueront au FNGIR, à due concurrence.

La réforme de la taxe professionnelle va au-delà d'un simple changement d'assiette fiscale, elle opère un important bouleversement dans l'architecture de la fiscalité locale et dans sa répartition entre collectivités. Ces modifications auront des conséquences sur les relations des collectivités entre elles et sur l'évolution de leurs équilibres financiers.

Ainsi, les collectivités du bloc communal (communautés et communes) récupèrent la part départementale de la taxe d'habitation orientant, de fait, les ressources fiscales des communautés vers les ménages, y compris pour celles qui avaient choisi la taxe professionnelle unique.

Pour neutraliser le passage de l'ancien au nouveau système, la loi prévoit, à compter de 2011, un mécanisme de compensation et de garantie pour chaque collectivité. Appliqué aux collectivités du bloc communal, ce mécanisme fonctionne de la façon suivante : les collectivités dont les nouvelles ressources (contribution économique territoriale, IFER, taxes sur les surfaces commerciales, part départementale de la taxe d'habitation) sont inférieures aux anciennes ressources (les 4 vieilles) sont attributaires d'un fonds de garantie (FNGIR)

alimenté par les collectivités qui se trouvent dans la situation inverse (voir carte page 14). Ce montant calculé en valeur 2010 est figé ; la dégressivité initialement envisagée a été abandonnée. L'indexation du fonds n'est pour le moment pas prévue. Au lendemain de la réforme, si on raisonne en stock, il n'y a donc pas, à proprement parler, de collectivités « gagnantes » ou « perdantes ». Toutefois sur le moyen et le long terme, les transferts de ressources auront un effet différent selon la composition du nouveau panier fiscal et le poids respectif de ses composantes, notamment en ce qui concerne leur potentiel de croissance respectif.

Ainsi, les collectivités écrêtées au titre du fonds de garantie bénéficient de la totalité de la croissance de leurs nouvelles assiettes fiscales, tandis que celles attributaires du fonds verront une partie de leurs ressources figées.

La réforme opère ainsi un important redéploiement des richesses fiscales des secteurs industriels qui concentraient des volumes conséquents de bases de taxe professionnelle vers les secteurs résidentiels et les zones rurales.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la cotisation économique territoriale (CET) remplace la taxe professionnelle. Le nouvel impôt économique comporte deux composantes : la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour un montant de l'ordre de 5,6 milliards d'euros et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) d'un volume évalué à 15,5 milliards d'euros. Cette réforme, qui rentrera en application à partir de 2011 pour les collectivités, va avoir des implications majeures sur leurs ressources. Les communautés, principales bénéficiaires de l'impôt économique local, sont directement concernées.

La cotisation foncière des entreprises qui correspond à l'ancienne fraction foncière de la taxe professionnelle est exclusivement affectée aux collectivités du bloc communal qui pourront en modifier le taux. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises constitue le grand enjeu de la réforme et sa composante principale. Contrairement à la CFE, la cotisation sur la valeur ajoutée est obtenue à partir d'un taux national de 1,5 % voté par le Parlement. Elle est, par ailleurs, partagée entre les trois niveaux de collectivités : collectivités du bloc communal, départements et régions.

Les effets de la réforme sur les CA et CU

Les simulations du ministère des Finances mettent clairement en avant des effets de transfert de richesse important d'un territoire à l'autre. Ainsi, les communautés d'agglomération et urbaines qui concentraient 76 % du produit de taxe professionnelle connaissent des mouvements de redéploiement

très importants : pour la moitié d'entre elles, les ressources nouvelles ne parviennent pas à remplacer à niveau égal les anciennes recettes fiscales, nécessitant l'intervention du FNGIR.

Poids du FNGIR / Ressources nouvelles

Communautés attributaires du FNGIR Écart négatif entre les ressources nouvelles et les ressources anciennes	En nombre de communautés	Communautés contributrices du FNGIR Écart positif entre les ressources nouvelles et les ressources anciennes	En nombre de communautés
Supérieur à 50 %	10	Supérieur à 50 %	19
Compris entre 25 % et 50 %	23	Compris entre 25 % et 50 %	11
Compris entre 0 % et 25 %	61	Compris entre 0 % et 25 %	55
Total CA, CU, SAN attributaires du FNGIR	94	Total CA, CU, SAN contributrices du FNGIR	85

Pour une trentaine de communautés, le fonds de garantie et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle représenteront, en 2011, plus du quart de leurs nouvelles ressources, proportion pouvant dépasser la moitié des ressources nouvelles pour certaines communautés.

Il s'agit principalement des grands sites industriels à forte spécialisation : communauté d'agglomération de l'Étang de Berre, communauté d'agglomération d'Elbeuf (fusion avec la communauté d'agglomération de Rouen au 1^{er} janvier 2010), Syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence, Communauté urbaine de Dunkerque...



Éclairage 2

LE PARTAGE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Au sein de toute intercommunalité à fiscalité propre se nouent, entre communautés et communes, des relations étroites d'interdépendance financière et fiscale qui se traduisent par des versements de fiscalité des communautés vers les communes membres. S'agissant des communautés d'agglomération, ces relations correspondent à des versements d'un montant de 5,1 milliards d'euros en 2008 (soit 56,6% du produit de taxe professionnelle, augmenté de la dotation de compensation et des compensations d'exonération).

Deux types de versements au profit des communes sont effectués par les groupements soumis au régime de la taxe professionnelle unique :

- Les versements obligatoires : l'attribution de compensation, le prélèvement pour les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle et les versements conventionnels.
- Les versements choisis : dont la dotation de solidarité communautaire et les subventions versées par la communauté aux communes membres (fonds de concours).

Le niveau et l'évolution de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité sont des déterminants essentiels de l'équilibre budgétaire de tout groupement soumis à la taxe professionnelle unique. L'importance de ces versements tient également au fait qu'ils interviennent dans le calcul de la dotation d'intercommunalité. Prises en compte dans le calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF), l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire ont un impact sur la dotation d'intercommunalité : plus elles sont élevées, moins la dotation est importante. Les fonds de concours, loin de se substituer à la dotation de solidarité communautaire, sont en léger recul par rapport à 2007.

En 2008, les principaux versements de fiscalité des communautés d'agglomération sont :

- L'attribution de compensation : 4 183 millions d'euros (soit 192 €/habitant en moyenne), représentant 46,3% du produit de la taxe professionnelle élargi (y compris dotation de compensation et compensations fiscales).
- La dotation de solidarité communautaire : 606 millions d'euros (soit 28 €/habitant en moyenne), représentant 6,7% du produit.
- Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPT) : 120 millions d'euros, soit 1,3%,

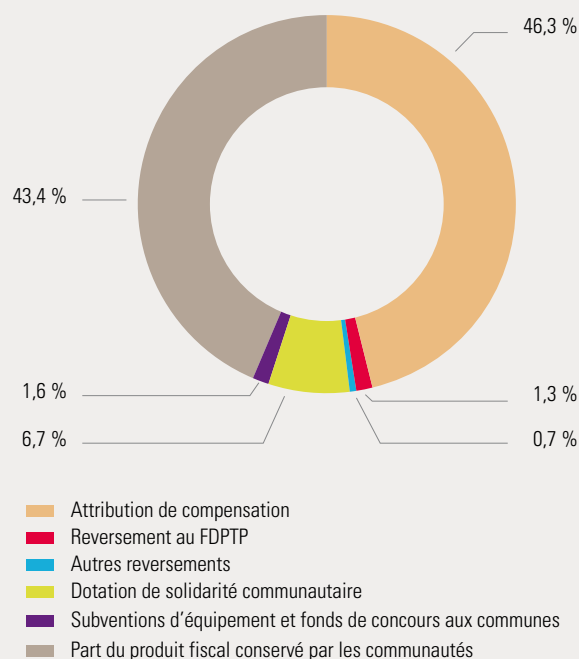
- Les subventions d'équipements et les fonds de concours aux communes : 140 millions d'euros, représentant 1,6% du produit.
- Les « autres versements » sont, pour l'essentiel, des versements conventionnels de produit de TP (0,7%).

Entre 2007 et 2008, les versements de fiscalité diminuent de moins de 1,0%. Cette relative stabilité s'explique par une baisse limitée des versements obligatoires : si les attributions de compensation diminuent de 1,9%, les dotations de solidarité communautaire progressent encore de façon assez soutenue (+4,7% entre 2007 et 2008). Les subventions d'équipement et fonds de concours versés aux communes diminuent quant à eux de 2,1%.

Au total, les versements « choisis » progressent de 24 millions d'euros en 2008, représentant 9% de la croissance du produit de taxe professionnelle élargi.

L'affectation des ressources de taxe professionnelle

en % des ressources totales de taxe professionnelle



Évolution des versements

en millions d'euros

	2007	2008	Évolution totale en %	Évolution à champ constant
Attribution de compensation	4 243	4 183	- 1,4 %	- 1,9 %
Versements au FDPT	177	120	+ 2,4 %	+ 0,4 %
Autres versements	42	62	+ 45,4 %	+ 45,5 %
Total des versements obligatoires	4 402	4 365	- 0,9 %	- 1,4 %
Dotation de solidarité communautaire	579	606	+ 4,7 %	+ 4,7 %
Subvention et fonds de concours aux communes	143	140	- 2,0 %	- 2,1 %
Total des versements choisis	722	747	+ 3,4 %	+ 3,3 %
Total des versements	5 125	5 111	- 0,3 %	- 0,7 %

En 2008, 43,4 % du produit de taxe professionnelle élargie sont conservés par les communautés d'agglomération pour l'exercice de leurs compétences, soit un point de plus qu'en 2007. Cette progression résulte à la fois de la dynamique des recettes de taxe professionnelle (+ 271 millions d'euros au total) et de la diminution des versements obligatoires (- 38 millions d'euros).

Les communautés d'agglomération les plus anciennes conservent, en moyenne, une part plus importante de

produit fiscal pour l'exercice de leurs compétences que les communautés les plus récentes, privilégiant ainsi davantage le financement des projets communautaires, au détriment de la redistribution directe des ressources vers les communes.

Les communautés plus anciennes ont aussi naturellement des charges de fonctionnement plus rigides, qui limitent les possibilités de versement aux communes.

Affectation du produit de taxe professionnelle

en % par génération

	Moyenne en 2008	Génération								
		2000	2001	2002	2003	2004*	2005	2006	2007	2008
Attribution de compensation	46 %	39 %	48 %	48 %	54 %	54 %	66 %	45 %	70 %	50 %
Dotation de solidarité communautaire	7 %	8 %	9 %	4 %	6 %	5 %	1 %	0 %	2 %	0 %
Reversements au FDPTP	1 %	2 %	1 %	0 %	1 %	1 %	2 %	0 %	1 %	6 %
Subventions et fonds de concours	2 %	2 %	1 %	2 %	2 %	0 %	3 %	10 %	0 %	0 %
Autres reversements	1 %	0 %	0 %	2 %	2 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Total des reversements	57 %	51 %	60 %	56 %	64 %	60 %	72 %	55 %	74 %	56 %
Ressources affectées à l'exercice des compétences	43 %	49 %	40 %	44 %	36 %	36 %	28 %	45 %	26 %	44 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

* Hors deux ex-syndicats d'agglomération nouvelle

Une diminution assez soutenue de l'attribution de compensation

Un quart des agglomérations (42) diminuent le montant de leur attribution de compensation, dont 10 de plus de 10 % : cette évolution traduit la poursuite des transferts de charges mais aussi des ajustements techniques postérieurs à ces transferts. La majorité des

communautés (113) ont une attribution stable et 8 % des agglomérations (14 communautés) voient leur attribution de compensation augmenter, dont 2 de plus de 10 % : il s'agit majoritairement d'agglomérations qui ont étendu leur périmètre ou qui ont révisé à la hausse le montant de leur attribution de compensation (possibilité ouverte par la loi du 13 août 2004).

UNE CROISSANCE ASSEZ SOUTENUE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

En 2008, 80 % des communautés d'agglomération (137 communautés) versent une dotation de solidarité communautaire (DSC) à leurs communes membres. Celle-ci s'élève en moyenne à 28 euros par habitant, avec une forte dispersion de 1,5 €/hab. à 284 €/hab.

57 communautés d'agglomération ont figé leur dotation de solidarité communautaire en 2008, tandis que 63 ont décidé de l'augmenter (+ 10,5 % en moyenne). On relève 17 cas d'évolution à la baisse (- 20,0 % en moyenne) et une suppression. Aucune communauté d'agglomération n'a instauré de dotation de solidarité communautaire pour la première fois en 2008. Le nombre de communautés d'agglomération n'utilisant pas cet instrument reste donc à 33.

À champ constant, la dotation de solidarité communautaire connaît une hausse plus mesurée qu'en 2007, de 4,7 % en 2008 (contre + 6,0 % en 2007).



Éclairage 3

L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES

Afin de mieux cerner le coût réel d'un service public financé pour l'essentiel par l'utilisateur, les dépenses et recettes peuvent être regroupées au sein d'un budget annexe. L'existence de ce type de budget est imposée pour certains services industriels et commerciaux, comme la distribution de l'eau potable ou l'assainissement, mais elle peut être aussi le fait de services financés par les usagers, déchets ménagers par exemple. Cette distinction entre budget principal et budgets annexes

permet d'établir le coût réel du service et de déterminer avec précision le prix à payer par les utilisateurs ou la subvention à verser pour équilibrer les comptes.

Les communautés d'agglomération sont appelées à gérer de nombreux services locaux spécialisés, dont l'activité est retracée au sein de 834 budgets annexes (dont 303 dits structurants : eau, assainissement, transports et ordures ménagères).

Budgets annexes eau : 425 millions d'euros (hors dette)

En 2008, 61 communautés d'agglomération disposent d'un budget annexe enregistrant l'ensemble des dépenses et des recettes relatives au service de collecte et/ou de distribution d'eau. Avec 425 millions de dépenses (hors dette), la surface financière de ces budgets est relativement étroite si on la compare à celle des autres budgets annexes.

Les dépenses de fonctionnement des budgets annexes de l'eau augmentent de +4,0 % entre 2007 et 2008 et atteignent 249 millions d'euros, alors même que leurs recettes de fonctionnement diminuent de -1,6 % et s'établissent en 2008 à 344 millions d'euros. Cet effet ciseau entraîne une forte diminution de la capacité

d'autofinancement (-13,7 %). Cependant, le taux moyen d'autofinancement reste élevé (27,7 %), permettant aux communautés d'agglomération d'entretenir et de renouveler leur patrimoine sans trop alourdir leur dette.

Les dépenses d'équipement supportées par les budgets annexes de l'eau connaissent une forte augmentation en 2008 (+6,3 %), moins vive toutefois que celle enregistrée en 2007 (+13,9 %). Elles atteignent en 2008 176 millions d'euros (soit 24 euros par habitant). Cet effort d'équipement est largement couvert par les ressources propres (81,8 %). Le solde est financé par l'endettement, portant l'encours de dette à 377 millions d'euros en fin d'exercice (soit +52 millions d'euros à champ constant).

Budgets annexes assainissement : 1 094 millions d'euros (hors dette)

En 2008, 114 communautés d'agglomération gèrent un budget annexe de l'assainissement, pour un volume budgétaire total de 1 094 millions d'euros. Les budgets assainissement retracent essentiellement les mouvements financiers du service de l'assainissement collectif, ceux de l'assainissement non-collectif étant très faibles.

Tout comme le service de l'eau, les budgets annexes de l'assainissement conservent une capacité d'autofinancement élevée (320 millions d'euros, portant le taux d'autofinancement à 41,8 %) et ce malgré une progression plus soutenue des dépenses de fonctionnement (+4,4 %) que des recettes (+3,3 %).

L'épargne dégagée permet de couvrir les dotations aux amortissements techniques et ainsi d'assurer le financement d'une grande partie des dépenses d'équipement. Celles-ci progressent de +1,5 % en 2008 (contre +4,5 % en 2007), atteignant 648 millions d'euros, soit 44 euros par habitant.

L'effort d'investissement, toujours plus important au fil des années, contraint les communautés d'agglomération à mobiliser l'emprunt. L'encours de dette, sur ces budgets, s'élève à 1 623 millions d'euros en 2008, soit un endettement net de près de 113 millions d'euros (à champ constant).

	Eau			Assainissement		
	en M€	en €/hab.	évolution 2008/2007	en M€	en €/hab.	évolution 2008/2007
Recettes de fonctionnement	344	47	-1,6 %	765	53	+3,3 %
<i>dont recettes de gestion</i>	338	46	-0,6 %	740	51	+4,3 %
Dépenses de fonctionnement	249	34	+4,0 %	446	31	+4,4 %
<i>dont intérêt de la dette</i>	15	2	+17,7 %	65	4	+9,6 %
Capacité d'autofinancement	95	13	-13,7 %	320	22	+1,9 %
Recettes d'investissement (hors emprunt)	49	7	+267,5 %	243	17	+4,4 %
Dépenses d'investissement (hors remb. du cap. de la dette)	176	24	+6,3 %	648	44	+1,5 %
Besoin de financement (avant remboursement du capital)	32	4	ns	85	6	ns
Remboursement du capital de la dette	90	12	+80,8 %	243	17	-2,0 %
Emprunt	142	19	+22,0 %	356	24	+30,3 %
Variation de dette	52	7	ns	113	8	ns
Variation du fonds de roulement	19	3	ns	28	8	ns
Fonds de roulement au 31/12	113	15	+8,0 %	227	15	+1,0 %
Encours de dette	377	51	+12,5 %	1 623	111	+6,8 %

ns : non-significatif

Budgets annexes transports publics urbains : 1 544 millions d'euros (hors dette)

En 2008, sur 171 communautés d'agglomération, 87 gèrent l'activité des transports publics urbains au travers d'un budget annexe pour un montant total de 1 544 millions de dépenses (hors dette). À noter que certaines communautés exercent cette compétence par l'intermédiaire d'une adhésion à un syndicat mixte, ce qui, sur le plan budgétaire, se matérialise par le versement d'une contribution. D'autres financent cette activité sur leur budget principal.

Les dépenses de fonctionnement (76,8% des dépenses totales) connaissent en 2008 une forte progression (+12,0%) et s'établissent à 1 196 millions d'euros. Cette hausse est, d'une part, liée à l'augmentation des frais financiers (+16,5%) et, d'autre part, au développement de l'offre de service pour un bon nombre de communautés d'agglomération (11 d'entre elles voient en 2008 leurs dépenses de gestion croître de plus

de +15,0% sur ces budgets). Les recettes de fonctionnement suivent, quant à elle, une évolution légèrement moins importante (+8,6%) résultant d'une hausse modérée du versement transport par rapport à 2007 (+4,4% contre +6,4%) et d'une augmentation importante des produits exceptionnels (+29,7%). Cette évolution différenciée conduit ainsi à une dégradation de la capacité d'autofinancement (-7,2%).

Après plusieurs années d'efforts soutenus, l'équipement des budgets annexes transports urbains diminue en 2008 et passe de 522 millions d'euros à 348 millions d'euros (soit une baisse de -33,4%). Ces dépenses restent cependant financées en grande partie par les ressources propres et définitives, l'endettement venant compléter le financement. En fin d'exercice, l'encours de dette s'élève à 948 millions d'euros (soit une hausse de 15 millions d'euros, à champ constant).

Budgets annexes déchets ménagers : 489 millions d'euros (hors dette)

En 2008, 41 communautés d'agglomération, rassemblant plus de cinq millions d'habitants, disposent d'un budget annexe relatif à l'activité d'enlèvement des déchets ménagers, pour un montant de 489 millions d'euros de dépenses (hors dette), dont 85% imputées en section de fonctionnement.

Les dépenses et recettes de fonctionnement des budgets annexes déchets connaissent une progression significative (respectivement +6,0% et +6,8%, contre +3,1% et +2,4% en 2007). Les produits de la TEOM et de la REOM progressent de +5,3% (contre +4,0% en 2007).

La dynamique des recettes de fonctionnement permet aux communautés de dégager un autofinancement de 45 millions d'euros, en hausse de +14,3% par rapport à 2007. Leur taux d'autofinancement est porté à 9,7%.

Dans le même temps, les dépenses d'investissement (hors dette) ont diminué (-9,4%), pour atteindre 70 millions d'euros (soit 14 € par habitant). Les ressources propres financent ces investissements à hauteur de 92,1%. Elles sont complétées par l'endettement (7,9%), l'encours de dette progressant ainsi de 21 millions d'euros, pour s'élever à 191 millions d'euros.

	Transport			Déchets ménagers		
	en M€	en €/hab.	évolution 2008/2007	en M€	en €/hab.	évolution 2008/2007
Recettes de fonctionnement	1 409	135	+8,6%	463	89	+6,8%
<i>dont recettes de gestion</i>	1 244	119	+6,3%	455	88	+7,0%
Dépenses de fonctionnement	1 196	114	+12,0%	418	80	+6,0%
<i>dont intérêt de la dette</i>	45	4	+16,5%	8	2	+58,7%
Capacité d'autofinancement	212	20	-7,2%	45	9	+14,3%
Recettes d'investissement (hors emprunt)	169	16	-1,8%	20	4	+0,9%
Dépenses d'investissement (hors remb. du cap. de la dette)	348	33	-33,4%	70	14	-9,4%
Besoin de financement (avant remboursement du capital)	-34	-3	ns	6	1	-72,4%
Remboursement du capital de la dette	211	20	-5,1%	16	3	+0,8%
Emprunt	226	22	-31,2%	37	7	-17,8%
Variation de la dette	15	1	ns	21	4	ns
Variation du fonds de roulement	49	5	ns	15	3	ns
Fonds de roulement au 31/12	204	22	21,0%	68	13	20,3%
Encours de dette	948	91	1,3%	191	37	16,1%

ns : non-significatif



Éclairage 4

LES TRANSFERTS DE L'ÉTAT

La dotation globale de fonctionnement est le principal transfert financier de l'État aux collectivités locales. En dehors des compensations fiscales, il s'agit de la seule ressource de fonctionnement versée par l'État aux communautés d'agglomération.

Représentant en moyenne un quart des recettes de gestion, elle s'élève au total à 3 254 millions d'euros en 2008. Elle comprend deux parts :

- La dotation de compensation, ex part salaires de la

taxe professionnelle, constituant plus des deux tiers de l'enveloppe totale (2 260 millions d'euros),

- La dotation d'intercommunalité (994 millions d'euros).

À champ constant, la dotation globale de fonctionnement ne progresse que de +1,9% en 2008, soit un niveau bien inférieur à l'inflation (+2,8%). Cette croissance limitée s'explique par la relative atonie de la dotation de compensation (+1,1%) que ne compense pas l'augmentation plutôt soutenue de la dotation d'intercommunalité (+3,6%).

La dotation de compensation

La dotation de compensation évolue selon un taux fixé par le Comité des finances locales. Il est égal au maximum à 50 % du taux de croissance de la DGF. Ce taux est de 1,01 en 2008, soit un niveau très légèrement supérieur à celui de 2007.

La dotation de compensation est une recette largement redistribuée aux communes membres, via l'attribution de compensation, les communautés d'agglomération ne conservant que le produit de la croissance.

La dotation d'intercommunalité

La dotation d'intercommunalité est une ressource stratégique pour de nombreuses communautés d'agglomération. En moyenne, en 2008, elle représente 13,6% des recettes de gestion hors versements de fiscalité aux communes. Suivant l'importance du produit de la taxe professionnelle, l'existence d'autres ressources fiscales au budget principal – TEOM, VT –, et surtout le niveau d'intégration, cette part peut fortement varier, de 2,6% au minimum à 45,4% au maximum.

En 2008, cette recette progresse de +3,6%, conséquence de :

- la revalorisation de l'attribution moyenne (de 43,44 €/hab. en 2007 à 44,53 €/hab. en 2008, soit +2,5%),
- l'évolution de la population des communautés d'agglomération (croissance démographique et extension de périmètre).

Pour chaque communauté d'agglomération, la dotation d'intercommunalité est fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale.

Ce dernier a augmenté en moyenne de +3,5% en 2008, passant de 28,7% en 2007 à 29,7% en 2008. Cette hausse est assez nettement inférieure à celle de 2007 (+4,8%), notamment en raison de la croissance moins favorable des produits fiscaux (taxe professionnelle, TEOM/REOM, redevance assainissement) levés par les communautés d'agglomération.

En 2008, 46% des 171 communautés d'agglomération disposent d'un coefficient d'intégration fiscale (CIF) dont l'écart à la moyenne est inférieur à 5 points. Cependant, l'amplitude entre les valeurs extrêmes est forte, le CIF minimum étant de 4,3%, tandis que le CIF maximum est de 57,6%.

Ces écarts donnent lieu à d'importantes disparités. En 2008, la communauté la mieux dotée a reçu une dotation de 97,3 €/hab. À l'autre extrémité, la moins bien servie a touché une dotation de 8,3 €/hab..



Éclairage 5

COMMUNAUTÉS URBAINES : UNE SITUATION FINANCIÈRE FAVORABLE

Au 1^{er} janvier 2008, les 14 communautés urbaines regroupent 356 communes pour 6,4 millions d'habitants (9,95% de la population française).

Les communautés urbaines se répartissent comme suit :

- sept sont sous le régime de la TPU exclusivement ;
- quatre lèvent, en plus de la TPU, une fiscalité mixte ;
- trois communautés urbaines conservent une fiscalité additionnelle sur les quatre taxes.

Hors remboursement de la dette, les 14 communautés urbaines ont dépensé en 2008 près de 8,5 milliards d'euros, soit un montant en baisse de 1,38% par rapport à 2007.

Cette contraction de leur volume budgétaire, liée à la réduction de leurs dépenses d'équipement, est plus limitée que celle intervenue entre 2006 et 2007 (-7,4%).

Des recettes de gestion en progression

En 2008, les recettes de gestion des communautés urbaines, nettes des versements obligatoires de taxe professionnelle, atteignent 4,7 milliards d'euros, soit une progression de 5% par rapport à l'année précédente.

Cette dynamique résulte, pour une large partie, de l'augmentation du produit de la fiscalité directe et, en particulier,

de la taxe professionnelle disponible (nette des versements obligatoires). Celle-ci enregistre une croissance soutenue de +7,6% et atteint, en 2008, 1 390 millions d'euros.

Le produit de taxe professionnelle réellement perçu (2,4 milliards d'euros) connaît une hausse de 4,2% entre 2007 et 2008, sous l'effet d'une forte progression des bases (+3,2%

de 10 346 millions d'euros à 10 682 millions d'euros) et d'une hausse plus limitée des taux appliqués. Le taux moyen de taxe professionnelle des communautés urbaines ne progresse que de 0,49 %. Parallèlement, on note une quasi stabilité des reversements obligatoires de fiscalité (+0,1 %).

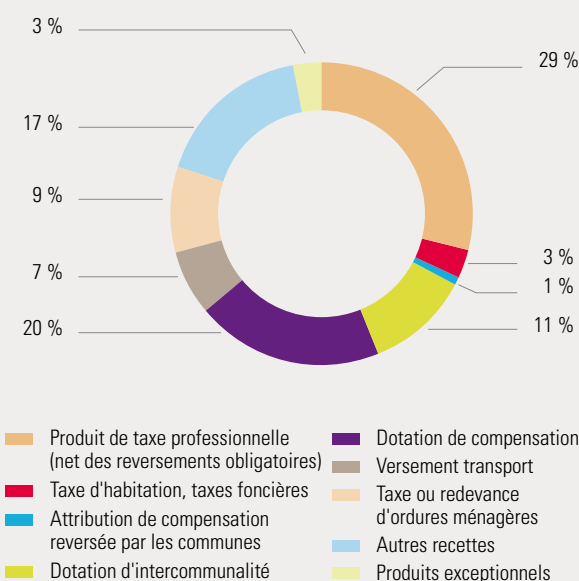
Le produit de la fiscalité « ménages » (171 M€) perçu par les communautés urbaines à fiscalité mixte et 4 taxes, enregistre une hausse modérée (+2,4 %). Sa part dans le produit total de fiscalité directe reste modeste (6,5 %).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a augmenté de 4,0 % entre 2007 et 2008 pour atteindre 460 millions d'euros. Elle représente 9 % des recettes de gestion.

Les dotations de l'État, composées de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation, accusent un net ralentissement, avec une progression limitée à 1,17 % contre 1,6 % en 2007. Elles représentent, en 2008, 1 469 millions d'euros, soit 31 %.

Le versement transport perçu par cinq communautés urbaines connaît une progression de +2,5 %, soit un léger ralentissement par rapport à 2007 (+5,1 %). Cette recette s'élève à 364 millions d'euros en 2008 (7 % des recettes de gestion).

Recettes de gestion hors reversements obligatoires en %



Une évolution des dépenses de gestion

Avec +5,7 % d'augmentation (contre +3,0 % en 2007), l'évolution des dépenses de gestion (nettes des reversements) s'accélère entre 2007 et 2008.

Nettes des reversements obligatoires de fiscalité, elles atteignent 3,6 milliards d'euros et sont principalement constituées des contributions et subventions de fonctionnement (1,3 milliard d'euros), des frais de personnel (1,2 milliard d'euros) et des charges de gestion courantes (0,97 milliard d'euros).

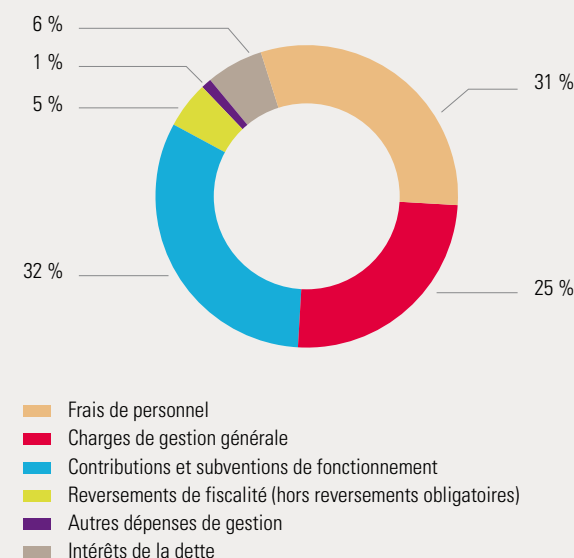
Les contributions et subventions de fonctionnement, premier poste de dépenses, sont composées principalement des subventions de fonctionnement à destination des organismes privés tels que les associations (27 %), des subventions de fonctionnement aux organismes publics (26 %), des participations aux SDIS (19 %), et des contributions aux organismes de regroupement (13 %). Ce poste de dépenses a augmenté de +4,5 % entre 2007 et 2008.

Les charges de gestion courantes et les frais de personnel ont également connu une forte hausse (respectivement +7,3 % et +6,3 %). Cette évolution semble davantage résulter du développement des services communautaires que de nouveaux transferts de charges.

Les dépenses de gestion des communautés urbaines sont plus de deux fois supérieures à celles des communautés d'agglomération (566 € par habitant, contre 274 €).

Le taux de reversement moyen des communautés urbaines ((AC+DSC)/Recettes réelles) reste à l'inverse très inférieur à celui des communautés d'agglomération (20,4 % contre 37,3 %). D'un montant de 1 milliard d'euros, les attributions de compensation versées aux communes membres ont très légèrement progressé (+0,1 %) tandis que les enveloppes de dotation de solidarité, octroyées par 13 des 14 communautés urbaines, ont augmenté de +5,48 % pour atteindre 174 millions d'euros.

Dépenses de gestion hors reversements obligatoires en %



En euros par habitant	14 CU	171 CA
Contributions et subventions	121	88
Charges de personnel	116	84
Charges à caractère général	94	98

Un autofinancement en légère hausse

Bien que leurs dépenses de gestion aient progressé à un rythme plus élevé que leurs recettes (+5,7 % contre +5,0 %), les communautés urbaines ont augmenté, en 2007, leur excédent brut de fonctionnement de 2,9 % (1,1 milliard d'euros).

Cette évolution favorable leur a permis de préserver leur épargne, malgré la dégradation du résultat financier, due au renchérissement du coût de la dette.

Leur capacité d'autofinancement courante s'établit à 0,85 milliard d'euros, la capacité d'autofinancement brute à 0,99 milliard d'euros.

Un effort d'investissement en léger recul

Après un exercice 2007 particulièrement intense en matière d'investissement, les communautés urbaines ont réduit leur effort en 2008. Leurs dépenses d'équipement accusent une baisse de - 13,5 %, passant de 1,9 milliard d'euros en 2007 à 1,6 milliard d'euros en 2008.

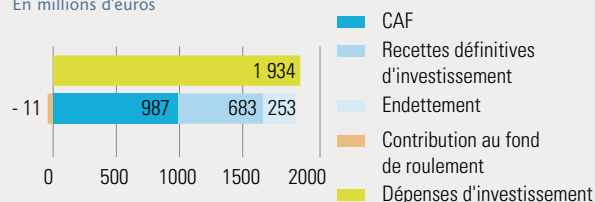
Si l'on ajoute à ces dépenses d'équipement, les subventions d'investissement (292 millions d'euros), l'effort d'équipement total s'établit à 1,9 milliard d'euros, soit une baisse significative de 10,9 % par rapport à 2007.

Le financement des dépenses d'investissement exercées dans le cadre des budgets principaux est essentiellement assuré par les ressources propres et définitives : l'autofinancement

(51,1 %) et les recettes d'investissement proprement dites, composées des subventions et du FCTVA (35,7 %). Le solde est couvert par l'endettement (13,2 %).

Financement de la section d'investissement

En millions d'euros



Un recours à l'emprunt toujours aussi important

L'effort d'investissement restant élevé, les communautés urbaines ont eu de nouveau recours à l'emprunt pour financer une partie de leurs opérations. Les emprunts souscrits en 2008 s'élèvent à 1180 millions d'euros. Compte tenu des remboursements effectués concomitamment (927 millions d'euros), l'encours de dette des communautés urbaines augmente de 311 millions d'euros (+6 %, soit une hausse inférieure à celle observée l'année précédente : +9,3 %).

Au 31 décembre 2007, l'encours de dette total (BP+BA) des communautés urbaines est de 7,6 milliards d'euros. Il est essentiellement porté par les budgets principaux : 5,5 milliards d'euros, soit 861 euros par habitant. Tous budgets confondus, leur délai structurel de remboursement de la dette (encours de dette/CAF courante) s'élève à 5,6 ans. Ces ratios signalent un endettement encore mesuré et bien en dessous des seuils d'alerte communément admis.

Une gestion efficace de la trésorerie

Le fond de roulement correspond au résultat de clôture de l'exercice, somme des excédents ou des déficits de l'exercice antérieur et du résultat propre de l'exercice.

À chaque fin d'exercice, les collectivités doivent piloter au plus près leurs résultats comptables afin de générer un fonds de roulement positif permettant de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses, tout en maintenant une trésorerie la plus réduite possible

afin de limiter au maximum le paiement de frais financiers inutiles. Entre 2007 et 2008, les communautés urbaines ont vu leur fond de roulement augmenter de l'ordre de +13,30 % en passant de 213 millions d'euros à 241 millions d'euros. Toutefois leur niveau reste assez faible, à hauteur de 18 jours de dépenses totales de fonctionnement, en comparaison avec les communautés d'agglomération dont les fonds de roulement représentent en moyenne 30 jours de dépenses totales.

Les grandes masses financières des communautés urbaines en 2008

Budget principal

	2007	2008	en euros / habitant	évolution 2008/2007
(1) Recettes de gestion (nettes des reversements obligatoires)	4 467	4 692	731	5,0 %
Produit de la taxe professionnelle (nettes des reversements obligatoires)	1 292	1 390	217	7,6 %
Produit des taxes d'habitation et foncières	167	171	27	2,4 %
Dotation globale de fonctionnement et dotation de compensation	1 452	1 469	229	1,2 %
Versement transport (5 CU)	355	364	57	2,5 %
Taxe ou redevance d'ordures ménagères (10 CU)	442	460	72	4,0 %
Autres recettes	760	839	131	10,4 %
(2) Dépenses de gestion (nettes des reversements obligatoires)	3 433	3 628	566	5,7 %
Frais de personnels	1 124	1 194	186	6,3 %
Charges de gestion générale	909	975	152	7,3 %
Contributions et subventions de fonctionnement	1 195	1 249	195	4,5 %
Reversements de fiscalité (hors reversements obligatoires)	165	174	27	5,5 %
Autres dépenses	39	35	5	-11,1 %
(3=1-2) Excédent brut de fonctionnement	1 034	1 064	166	2,9 %
Produits financiers	7	14	2	115,8 %
Intérêts de la dette	196	223	35	14,1 %
(4) Résultat financier	-189	-209	-33	-
(5=3+4) Capacité d'autofinancement courante	845	855	133	1,2 %
Produits exceptionnels	151	139	22	-7,6 %
Charges exceptionnelles	18	7	1	-60,5 %
(6) Résultat exceptionnel	133	132	21	-
(7=5+6) Capacité d'autofinancement	978	987	154	0,9 %
(8) Dépenses d'investissement (hors dette)	2 146	1 912	298	-10,9 %
dont subventions d'équipement	274	292	46	6,7 %
(9) Moyens de financement (= 7+10+11+12)	2 146	1 912	298	-10,9 %
(10) Recettes définitives d'investissement	660	683	106	3,5 %
(11) Variation de la dette	463	253	39	-
(12) Contributions du fond de roulement	45	-11	-2	-
Encours de dette au 31/12	5 211	5 522	861	6,0 %

À noter, ces grandes masses financières ne concernent que le budget principal, huit communautés urbaines gèrent le versement transport sur un budget annexe et quatre prélèvent la TEOM sur un budget annexe également.

Panorama budgétaire et financier des 171

Budget global - CA 2008

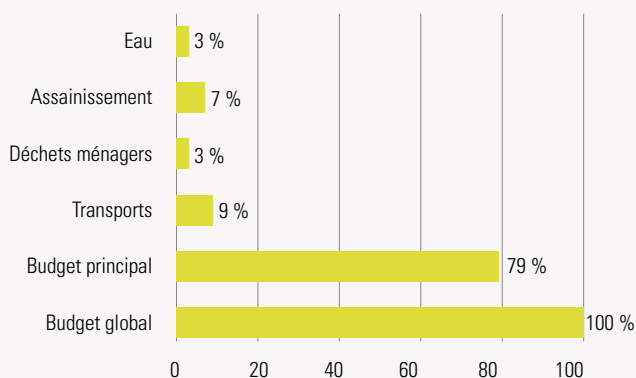
En millions d'euros

	Les 171 Communautés d'agglomération			
	Budget principal	Budget annexes*	Budget global	
	En M €	En M €	En M €	En € par hab
Recettes de fonctionnement	12 770,9	2 981,5	15 752,4	723
- Versement transport	293,0	881,3	1 174,3	54
- Taxe ou redevance d'ordures ménagères	1 263,6	360,4	1 624,1	75
Dépenses de fonctionnement	11 307,2	2 309,1	13 616,3	625
Capacité d'autofinancement (caf)	1 463,7	672,4	2 136,1	98
Dépenses d'investissement (hors dette)	3 246,1	1 242,7	4 488,7	206
Dépenses d'équipement brut	2 569,2	1 202,7	3 771,9	173
Autres	676,8	40,0	716,9	33
Moyens de financement	3 246,1	1 242,5	4 488,5	206
Capacité d'autofinancement	1 463,7	672,4	2 136,1	98
Recettes d'investissement (hors emprunts)	1 170,3	480,9	1 651,1	76
- Dotations et participations	940,8	-	-	-
Variation de la dette	686,1	200,4	886,6	41
- Emprunts	1 834,9	761,9	2 596,8	119
- dont gestion active de dette	856,2	-	-	-
- Remboursements de dette	1 148,7	561,5	1 710,2	78
- dont gestion active de dette	727,8	-	-	-
Contribution du fonds de roulement	-74,1	-111,2	-185,3	-9
Dépenses totales	15 702,0	4 113,2	19 815,2	909
Recettes totales	15 776,1	4 224,5	20 000,6	918
Résultat de l'exercice	74,1	111,2	185,3	9
Résultat au 1er janvier	845,1	499,8	1 344,9	62
Résultat au 31 décembre	919,1	611,0	1 530,2	70
Encours de dette au 31 décembre	6 105,2	3 140,4	9 245,6	424
- dont encours de la dette «récupérable»	54,8	0,1	54,9	3

ns : non significatif - * Sont sommés les budgets eau, assainissement, ordures ménagères et transport, sans retraitement des flux entre budgets

Répartition des dépenses globales

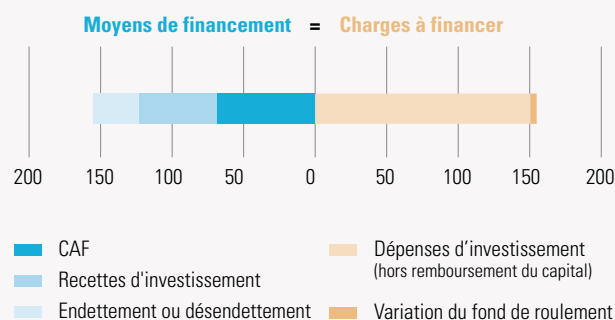
Budget principal et budgets annexes en %



531 budgets annexes n'ont pas été pris en compte dans le budget global. Ils représentent 887,9 millions d'euros de dépenses, soit 4,3 % des dépenses totales.

Financement de la section d'investissement

En euros par habitant / Budget principal



Variations du fonds de roulement :
Contribution « positive » = moyen de financement
Contribution « négative » = charge à financer

Budget principal - CA 2008

Structure de fonctionnement

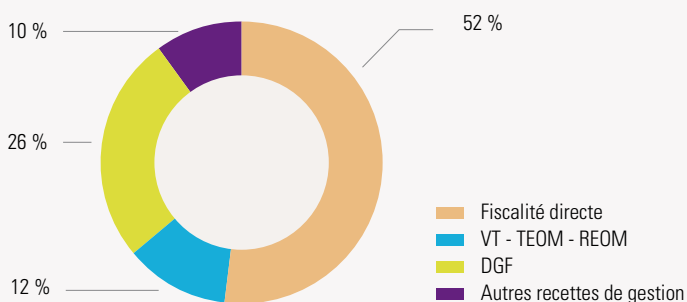
	En M d'€	En € par hab.
(1) Recettes de gestion	12 597,4	578
Produit de la fiscalité directe	6 577,2	302
Attrib. compensation reversée par les communes	37,1	2
Dotations d'intercommunalité	994,2	46
Dotations de compensation	2 259,6	104
Versement transport	293,0	13
Taxe ou redevance d'ordures ménagères	1 263,6	58
Autres recettes	1 172,6	54
(2) Dépenses de gestion	11 020,6	506
Frais de personnel	1 836,4	84
Charges de gestion générale	2 163,9	99
Contributions et subventions de fonctionnement	1 899,2	87
Reversements de fiscalité (AC, DSC, FDPT, ...)	4 999,8	229
Autres dépenses	121,3	6
(3) Excédent brut de fonctionnement (=1-2)	1 576,8	72

Résultats de fonctionnement et financement de l'investissement

	En M d'€	En € par hab.
(3) excédent brut de fonctionnement (=1-2)	1 576,8	72
- Produits financiers	15,3	1
- Intérêts de la dette	238,7	11
(4) Résultat financier	- 223,4	-10
(5) capacité d'autofinancement courante (=3+4)	1 353,4	62
- Produits exceptionnels	158,2	7
dont produit des cessions	95,2	4
- Charges «exceptionnelles»	47,9	2
(6) Résultat exceptionnel	110,3	5
(7) Capacité d'autofinancement (=5+6)	1 463,7	67
(8) Dépenses d'investissement (hors dette)	3 246,1	149
dont subventions d'investissement	491,1	23
(9) Moyens de financement (=7+10+11+12)	3 246,1	149
(10) Recettes d'investissement (hors emprunts)	1 170,3	54
(11) Variation de la dette	686,1	31
(12) Contribution du fonds de roulement	-74,1	-3
Résultat au 31 décembre 2007	919,1	42

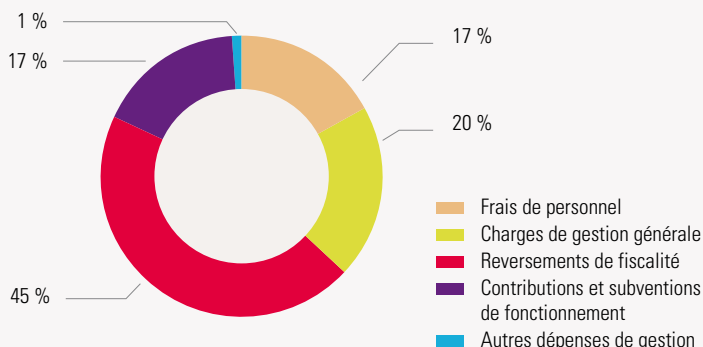
Recettes de gestion en 2008

578 euros par habitant



Dépenses de gestion en 2008

506 euros par habitant



Budgets annexes en 2008

Les dépenses d'investissement – hors dette

	En M d'€	Moyenne des CA 2008 en € par habitant
Eau potable	176,4	24 *
Assainissement	648,1	44 *
Déchets ménagers	70,5	14 *
Transports	347,8	33 *
Total «structurants»	1 242,7	57 **
Autres	294,7	18 *
Total	1 537,4	71 **
P.M. Budget principal	3 246,1	146

* La moyenne est calculée à partir des seules communautés disposant du budget concerné.

** La moyenne est calculée à partir des communautés disposant au moins d'un des budgets annexes concernés

Périmètre et données démographiques en 2008

Nombre de communes : 3 003 communes

- dont extension de périmètre en 2008 : + 4 commune(s)

Évolution de la population : + 1 %

Population INSEE 2008 : 21 796 133 habitants

Poids moyen de la ville la plus peuplée : 48 %

Population moyenne des autres villes : 3 743 habitants

Fiscalité directe, compensation et reversements en 2008

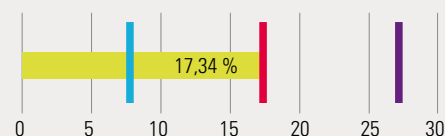
	Les 171 Communautés d'agglomération	
	En M d'€ ou %	En euros / hab ou %
La ressource		
(1) Taux de taxe professionnelle	17,34 %	17,34 %
(2) Bases de taxe professionnelle	36 949,6	1 695
(3) Produit de taxe professionnelle	6 406,9	294
(4) Participation nette au PVA*	20,4	1
(5) Produit des taxes ménages	44,8	2
(6) Compensations fiscales	158,5	7
(7) Produit total de fiscalité directe (=3-4+5+6) soit en % des recettes de gestion	6 589,8 52 %	302 52 %
(8) Dotation de compensation **	2 229,4	102
(9) Attrib. compensation reversée par les communes	37,1	2
(10) Produit total = (7+8+9)	8 856,4	406
Les reversements		
(10) Produit total = (7+8+9)	8 856,4	406
(11) Attribution de compensation	4 183,2	192
(12) Dotation de solidarité communautaire	606,1	28
(13) FDPTP	119,7	5
(14) Subventions et Fonds de concours aux communes	140,4	6
(15) Autres reversements (hors TEOM et VT)	61,8	3
(16) Reversements aux communes =(11 à 15)	5 111,2	235
(17) Ressources conservées par l'EPCI =(10-16)	3 745,2	172

* PVA : participation au plafonnement de la valeur ajoutée, déduction faite des réfections

** Dotation correspondant à la suppression progressive de la part salaire (hors perte de DCTP)

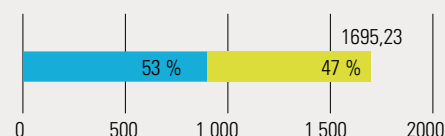
Taxe professionnelle

Taux TP en %



Les 171 communauté d'agglomération
Minimum des CA 2008
Moyenne des CA 2008
Maximum des CA 2008

Bases TP en euros/hab

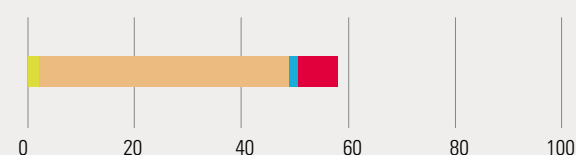


Moyenne des 171 communautés d'agglomération

Bases TP des entreprises non plafonnées à la VA
Bases TP des entreprises plafonnées à la VA

Poids et structure des reversements de fiscalité

En % du produit de taxe professionnelle



Moyenne des 171 communautés d'agglomération

DSC
Subventions de fonctionnement et investissement aux communes
Attribution de compensation (nette de l'AC versée par les communes)
Autres versements (dont FDPTP)

Compétence déchets : la TEOM

	Moyenne des CA 2008 levant une TEOM
Bases de TEOM (€/hab.)	1 024
Taux de TEOM (taux moyen pondéré)	8,83 %
Produit de TEOM (€/hab.)	90
Taux unique pour la CA	53 CA
Nombre de zone(s)	9
Nombre de CA levant une TEOM	138/171

Sources : états fiscaux de TEOM et observatoire de l'AdCF

Publications récentes de l'AdCF :

- *La crise et nos territoires : premiers impacts - Note territoriale de AdCF* - Octobre 2010
Confiée par les équipes de la Caisse des Dépôts et de l'AdCF
à l'économiste Laurent Davezies (Sciences Po, Institut d'Urbanisme de Paris)
- *L'action sociale intercommunale - Étude AdCF* - Octobre 2010
Une étude de l'AdCF publiée en partenariat avec la Caisse des dépôts
et consignations et l'UNCCAS.
- *L'action économique des communautés - Étude AdCF* - Juin 2010
Depuis les débuts de son déploiement, des premiers districts aux communautés,
le mouvement intercommunal n'a eu de cesse d'affirmer et de diversifier
ses modes de soutien au développement économique local. Les résultats
de la présente étude mettent en exergue ce double mouvement de renforcement
et de diversification de l'action économique intercommunale.
- *Culture et intercommunalité* - Mars 2010
Une étude initiée par l'Observatoire des Politiques Culturelles en partenariat
avec l'AdCF, réalisée sous la direction scientifique d'Emmanuel Négrier
et Philippe Teillet avec la collaboration d'Alain Faure et Julien Préau - 2008

D'autres publications sont disponibles sur le site internet de l'AdCF www.adcf.org



Publications récentes de Dexia Editions :

- *Mémento-Guide financier Ressources des collectivités locales 2010-2011* – 31^e édition / ouvrage 530 pages + espace Internet,
sous la direction de Patrice Joly, Dexia Editions, 148 €.
- *Le logement social* – 2^e édition, M. Amzallag, C. Taffin, 116 pages,
collection Politiques locales, LGDJ/Dexia Editions, 2010, 9,5 €.
- *Les hôpitaux et l'investissement* – C. Bouinot, B. Péricard, 116 pages,
collection Politiques locales, LGDJ/Dexia Editions, 2010, 9,5 €.

Dexia Editions publie des ouvrages tant professionnels que grand public sur toutes
les questions qui concernent la vie locale. Pour les responsables locaux notamment,
Dexia Editions édite des ouvrages techniques d'aide à la décision et à la gestion locale.

www.dexia-creditlocal.fr



Document réalisé par L'ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE,
SÉMAPHORES ET DEXIA CRÉDIT LOCAL
- octobre 2010 -

Ont participé à la réalisation de ce document :
Claire Delpech (AdCF), Nadia El Kachti et Thomas Rougier (Dexia),
Marc-Antoine Vincent, Antoine Vong et Aurélien Richen (Sémaphores)

Toute reproduction et utilisation des données financières et fiscales de cet annuaire est soumise
à l'autorisation de l'AdCF, de Dexia Crédit Local et, le cas échéant, de la collectivité concernée.

**ASSEMBLÉE
DES COMMUNAUTÉS
DE FRANCE**
191 RUE SAINT-HONORÉ
75001 PARIS
TÉL. : 01 55 04 89 00

SÉMAPHORES
13 RUE MARTIN BERNARD
75013 PARIS
TÉL. : 01 53 62 65 23

DEXIA CRÉDIT LOCAL
Direction des Études
1, PASSERELLE DES REFLETS
TOUR DEXIA LA DÉFENSE 2
TSA 92202
92919 LA DÉFENSE CEDEX
TÉL : 01 58 58 77 77